

Activité autres qu'agricoles relevant du régime des installations classées.

- Le district rural de la vallée de l'Oise soit maintenant la communauté de communes de la vallée de l'Oise – l'activité concerne la déchetterie aménagée pour la collecte des encombrants, matériaux ou produits triés- numéro de dossier 8246. Elle n'est pas, au jour du présent rapport, soumise à des périmètres de protection.
- L'entreprise Bricomini – Activité stockage en réservoirs manufacturés et installation de remplissage ou de distribution de liquides inflammables – numéro de dossier 4861 – à notre connaissance aucun périmètre de protection
- Pouillart Michel – Installation de remplissage ou de distribution de liquides inflammables – numéro de dossier 2808 – Cette activité n'existe plus (source mairie)
- La nouvelle station d'épuration fera l'objet de périmètres de protection (SIAN)
Ces périmètres sont reportés provisoirement et à titre indicatif pour leur prise en compte sur les plans.

Carrières

Une ancienne carrière a été identifiée : Butin, le Mont de ville autorisation du 31/12/1972 – elle n'est pas connue des services concernés, ni du BRGM, ni par ailleurs de la commune.

Une ancienne carrière est bien identifiée : elle se localise en entrée de commune (confère diagnostic).

5. Repères géodésiques

L'institut géographique national (IGN) rappelle l'obligation de préserver les points géodésiques existant sur le territoire de la commune.



Nivellement Général de la France - Réseau Français de Nivellement de Précision

Service Géodésie Nivellement
Repère de nivellement

Matricule :	D.H.P3 - 30	Système d'altitude : NGF - IGN1969 - Altitude normale
		56,124 m
Profil : OISE (L')	Type : M REPERE CYLINDRIQUE DU NIVELLEMENT GENERAL	Année de détermination : 1947

Coordonnées du repère		
Système RGF93 - Ellipsoïde : IAG GRS80 - Méridien origine : Greenwich		
Longitude :	Latitude :	
Système RGF93 - Projection LAMBERT - 93		
E (km) : 726,40	N(km) : 6 959,50	
Système NTF - Projection LAMBERT - 1		
E(km) : 674,20	N(km) : 226,60	

Département : AISNE	Commune : MOY-DE-L-AISNE	Numéro INSEE : 02532
Feuille : SAINT-QUENTIN	Numéro : 2609	Quart : Sud-Ouest
Voie suivie : OISE (L')	de VENDEUIL à MEZIERES-SUR-OISE	Côté : Gauche
Distance :		PK : 199,20 km
Localisation :	Support : PYLONE ELECTRIQUE NO.128 SOCLE , FACE LATERALE AMONT	
Repèrément : A L'AXE		

Remarques :	
- Repère vu en place en 1947.	



Matricule :	D.H.P3Q3 - 5	Système d'altitude : NGF - IGN1969 - Altitude normale
		59,236 m
Type :	M REPERE CYLINDRIQUE DU NIVELLEMENT GENERAL	Année de détermination : 1970

Coordonnées du repère				
Système RGF93 - Ellipsoïde : IAG GRS80 - Méridien origine : Greenwich				
Longitude :	<input type="text"/>		Latitude :	<input type="text"/>
Système RGF93 - Projection LAMBERT - 93				
E (km) :	<input type="text" value="726,30"/>		N(km) :	<input type="text" value="6 961,50"/>
Système NTF - Projection LAMBERT - 1				
E(km) :	<input type="text" value="674,10"/>	N(km) :	<input type="text" value="228,50"/>	

Département :	AISNE		Numéro INSEE :	02532		
Commune :	MOY-DE-L-AISNE		Numéro :	2609	Quart :	Sud-Ouest
Feuille :	SAINT-QUENTIN					
Voie suivie :	D.34					
	de LY-FONTAINE à BERTHENICOURT				Côté :	Gauche
Distance :	0,27 km du repère D.H.P3Q3 - 6				PK :	
Localisation :	A "MOY-DE-L-AISNE"					
Support :	MAISON GALANTE-SEGARD					
	SOUBASSEMENT DU MUR DE FACADE , FACE ROUTE					
Repèrèment :	A 4.48 M DE L'EXTREMITE COTE "LY-FONTAINE"					
	A 0.28 M AU-DESSOUS DE L'ARETE SUPERIEURE					

Remarques :	
- Repère vu en place en 1970.	
	Repère non photographié
	le repère est au centre de la photo



Service Géodésie Nivellement
Repère de nivellement

Matricule :	D.H.P3Q3 - 4	Système d'altitude : NGF - IGN1969 - Altitude normale
		59,721 m
Type :	M REPERE CYLINDRIQUE DU NIVELLEMENT GENERAL	Année de détermination : 1989

Coordonnées du repère				
Système RGF93 - Ellipsoïde : IAG GRS80 - Méridien origine : Greenwich				
Longitude :	<input type="text"/>		Latitude :	<input type="text"/>
Système RGF93 - Projection LAMBERT - 93				
E (km) :	<input type="text" value="726,30"/>		N(km) :	<input type="text" value="6 961,30"/>
Système NTF - Projection LAMBERT - 1				
E(km) :	<input type="text" value="674,10"/>	N(km) :	<input type="text" value="228,30"/>	


Département :	AISNE		Numéro INSEE :	02532		
Commune :	MOY-DE-L-AISNE		Numéro :	2609	Quart :	Sud-Ouest
Feuille :	SAINT-QUENTIN				Côté :	Gauche
Voie suivie :	D.34				PK :	
	de N.44 à ALAINCOURT					
Distance :	0,28 km du repère D.H.P3Q3 - 5					
Localisation :	A "MOY-DE-L-AISNE"					
Support :	BATIMENT DE LA POSTE					
	MUR DE FACADE SUD-EST , FACE ROUTE					
Repèremment :	A 7.29 M DE L'EXTREMITÉ SUD-OUEST					
	A 0.26 M AU-DESSUS DU SOUBASSEMENT					

Remarques :	
- Repère vu en place en 1989.	
	Repère non photographié
	le repère est au centre de la photo



Matricule :	D.H.P3Q3 - 3	Système d'altitude : NGF - IGN1969 - Altitude normale
		60,796 m
Type : C REPERE CONSOLE		Année de détermination : 1989

<i>Coordonnées du repère</i>	
Système RGF93 - Ellipsoïde : IAG GRS80 - Méridien origine : Greenwich	
Longitude :	Latitude :
Système RGF93 - Projection LAMBERT - 93	
E (km) :	N(km) :
726,00	6 961,40
Système NTF - Projection LAMBERT - 1	
E(km) :	N(km) :
673,80	228,40



Département : AISNE	Numéro INSEE : 02532
Commune : MOY-DE-L' AISNE	Numéro : 2609
Feuille : SAINT-QUENTIN	Quart : Sud-Ouest
Voie suivie : D.342	Côté : Droit
de N.44 à D.34	PK :
Distance : 0,40 km du repère D.H.P3Q3 - 4	
Localisation : A "MOY-DE-L' AISNE"	
Support : MAISON DE LA COMPAGNIE R.T.A. SOUBASSEMENT DU MUR PIGNON SUD-EST	
Repèremment : A L' AXE	
A 0,30 M AU-DESSOUS DE L' ARETE SUPERIEURE	

Remarques :	 Repère non photographié
- Repère vu en place en 1989.	

le repère est au centre de la photo



Service Géodésie Nivellement
Repère de nivellement

Matricule :	D.H.P3Q3 - 2	Système d'altitude : NGF - IGN1969 - Altitude normale
		61,839 m
Type :	M REPERE CYLINDRIQUE DU NIVELLEMENT GENERAL	Année de détermination : 1989

Coordonnées du repère				
Système RGF93 - Ellipsoïde : IAG GRS80 - Méridien origine : Greenwich				
Longitude :	<input type="text"/>		Latitude :	<input type="text"/>
Système RGF93 - Projection LAMBERT - 93				
E (km) :	<input type="text" value="725,90"/>		N(km) :	<input type="text" value="6 961,50"/>
Système NTF - Projection LAMBERT - 1				
E(km) :	<input type="text" value="673,70"/>	N(km) :	<input type="text" value="228,50"/>	

Département :	AISNE		
Commune :	MOY-DE-L-AISNE	Numéro INSEE :	02532
Feuille :	SAINT-QUENTIN	Numéro :	2609
Voie suivie :	D.342	Quart :	Sud-Ouest
	de N.44 à D.34	Côté :	Gauche
Distance :	0,13 km du repère D.H.P3Q3 - 3	PK :	
Localisation :	A "MOY-DE-L-AISNE"		
Support :	CABINET MEDICAL (ANCIENNE GENDARMERIE) MUR DE FACADE SUD-OUEST , FACE ROUTE		
Repèrément :	A 11.40 M DE L'EXTREMITÉ NORD-OUEST A 0.30 M AU-DESSUS DU SOUBASSEMENT		

Remarques :	
- Repère vu en place en 1989.	
	Repère non photographié
	le repère est au centre de la photo



Matricule :	D.AH - 27	Système d'altitude : NGF - IGN1969 - Altitude normale
		93,112 m
Type : M REPERE CYLINDRIQUE DU NIVELLEMENT GENERAL		Année de détermination : 1970

Coordonnées du repère				
Système RGF93 - Ellipsoïde : IAG GRS80 - Méridien origine : Greenwich				
Longitude :	<input type="text"/>		Latitude :	<input type="text"/>
Système RGF93 - Projection LAMBERT - 93				
E (km) :	<input type="text" value="724,10"/>		N(km) :	<input type="text" value="6 963,10"/>
Système NTF - Projection LAMBERT - 1				
E(km) :	<input type="text" value="671,90"/>	N(km) :	<input type="text" value="230,10"/>	

Département :	AISNE	Numéro INSEE :	02532		
Commune :	MOY-DE-L-AISNE	Numéro :	2609	Quart :	Sud-Ouest
Feuille :	SAINT-QUENTIN			Côté :	Gauche
Voie suivie :	N.44			PK :	65,75 km
	de VENDEUIL à SAINT-QUENTIN				
Distance :					
Localisation :					
Support :	"STELE LIACRE"				
	SOCLE , FACE ROUTE				
Repèrément :	A 0.61 M DE L'EXTREMITE COTE "VENDEUIL"				
	A 0.21 M AU-DESSUS DU SOL				

Remarques :	
- Repère vu en place en 1970.	
	le repère est au centre de la photo



Service Géodésie Nivellement
Repère de nivellement

Matricule :	D.AH - 26	Système d'altitude : NGF - IGN1969 - Altitude normale
		88,981 m
Type :	M REPERE CYLINDRIQUE DU NIVELLEMENT GENERAL	Année de détermination : 1970

Coordonnées du repère				
Système RGF93 - Ellipsoïde : IAG GRS80 - Méridien origine : Greenwich				
Longitude :	<input type="text"/>		Latitude :	<input type="text"/>
Système RGF93 - Projection LAMBERT - 93				
E (km) :	<input type="text" value="724,20"/>		N(km) :	<input type="text" value="6 963,00"/>
Système NTF - Projection LAMBERT - 1				
E(km) :	<input type="text" value="672,00"/>	N(km) :	<input type="text" value="230,00"/>	

Département :	AISNE		Numéro INSEE :	02532
Commune :	MOY-DE-L' AISNE	Numéro :	2609	Quart : Sud-Ouest
Feuille :	SAINT-QUENTIN			
Voie suivie :	N.44			
	de VENDEUIL à SAINT-QUENTIN			Côté : Droit
Distance :				PK : 65,63 km
Localisation :				
Support :	AQUEDUC			
	MUR EN AILE COTE "VENDEUIL"			
Repèrment :	A 1.10 M DE L'EXTREMITÉ COTE ROUTE			
	A 0.91 M AU-DESSUS DU SOL			

Remarques :	
- Repère vu en place en 1970.	
	Repère non photographié
	le repère est au centre de la photo



Matricule :	D.AH - 26	Système d'altitude : NGF - IGN1969 - Altitude normale
		88,981 m
Type : M REPERE CYLINDRIQUE DU NIVELLEMENT GENERAL		Année de détermination : 1970

Coordonnées du repère				
Système RGF93 - Ellipsoïde : IAG GRS80 - Méridien origine : Greenwich				
Longitude :	<input type="text"/>		Latitude :	<input type="text"/>
Système RGF93 - Projection LAMBERT - 93				
E (km) :	<input type="text" value="724,20"/>		N(km) :	<input type="text" value="6 963,00"/>
Système NTF - Projection LAMBERT - 1				
E(km) :	<input type="text" value="672,00"/>	N(km) :	<input type="text" value="230,00"/>	


Département :	AISNE		Numéro INSEE :	02532		
Commune :	MOY-DE-L-AISNE		Numéro :	2609	Quart :	Sud-Ouest
Feuille :	SAINT-QUENTIN				Côté :	Droit
Voie suivie :	N.44				PK :	65,63 km
	de VENDEUIL à SAINT-QUENTIN					
Distance :						
Localisation :						
Support :	AQUEDUC					
	MUR EN AILE COTE "VENDEUIL"					
Repèrment :	A 1.10 M DE L'EXTREMITÉ COTE ROUTE					
	A 0.91 M AU-DESSUS DU SOL					

Remarques :	
- Repère vu en place en 1970.	
	Repère non photographié
	le repère est au centre de la photo



Matricule :	D.AH - 25	Système d'altitude :
		NGF - IGN1969 - Altitude normale
		105,541 m
Type :	M REPERE CYLINDRIQUE DU NIVELLEMENT GENERAL	Année de détermination : 1989

Coordonnées du repère	
Système RGF93 - Ellipsoïde : IAG GRS80 - Méridien origine : Greenwich	
Longitude :	Latitude :
Système RGF93 - Projection LAMBERT - 93	
E (km) :	N(km) :
724,30	6 962,30
Système NTF - Projection LAMBERT - 1	
E(km) :	N(km) :
672,10	229,30



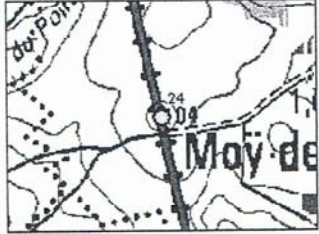
Département :	SAISNE	Numéro INSEE :	02532
Commune :	MOY-DE-L-AISNE	Numéro :	2609
Feuille :	SAINT-QUENTIN	Quart :	Sud-Ouest
Voie suivie :	N.44	Côté :	Gauche
	de LA FERRE (N.32) à SAINT-QUENTIN	PK :	
Distance :	0,70 km du repère D.AH - 38		
Localisation :	AU LIEU-DIT "LA GUINGUETTE" , AU CARREFOUR AVEC LA D.72		
Support :	REMISE CARLIER		
	MUR DE FACADE EST , FACE ROUTE		
Repèrèment :	A 0.86 M DE L'EXTREMITE NORD		
	A 0.45 M AU-DESSUS DU SOUBASSEMENT		

Remarques :	
- Repère vu en place en 1989.	
	le repère est au centre de la photo



Matricule :	D.AH - 24	Système d'altitude : NGF - IGN1969 - Altitude normale
		104,680 m
Type : M REPERE CYLINDRIQUE DU NIVELLEMENT GENERAL		Année de détermination : 1970

Coordonnées du repère			
Système RGF93 - Ellipsoïde : IAG GRSS0 - Méridien origine : Greenwich			
Longitude :	<input type="text"/>	Latitude :	<input type="text"/>
Système RGF93 - Projection LAMBERT - 93			
E (km) :	<input type="text" value="724,50"/>	N(km) :	<input type="text" value="6 961,40"/>
Système NTF - Projection LAMBERT - 1			
E(km) :	<input type="text" value="672,30"/>	N(km) :	<input type="text" value="228,40"/>



Département :	AISNE		Numéro INSEE :	02532	
Commune :	MOY-DE-L-AISNE		Numéro :	2609	
Feuille :	SAINT-QUENTIN		Quart :	Sud-Ouest	
Voie suivie :	N.44		Côté :	Gauche	
	de VENDEUIL à SAINT-QUENTIN		PK :	64,00 km	
Distance :					
Localisation :					
Support :	B.K.				
	FACE OPPOSEE A LA ROUTE				
Repèrment :	A 0.11 M DE L'EXTREMITÉ CÔTÉ "VENDEUIL"				
	A 0.27 M AU-DESSUS DU SOL				

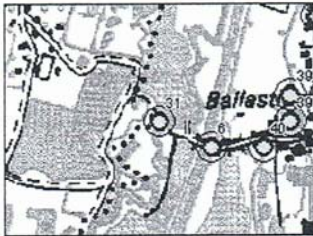
Remarques :	 Repère non photographié
- Repère vu en place en 1970.	

le repère est au centre de la photo



Matricule :	D.H.P3 - 31	Système d'altitude : NGF - IGN1969 - Altitude normale
		57,287 m
Profil : OISE (L')		Année de détermination : 1947
Type : M REPERE CYLINDRIQUE DU NIVELLEMENT GENERAL		

Coordonnées du repère	
Système RGF93 - Ellipsoïde : IAG GRS80 - Méridien origine : Greenwich	
Longitude : <input type="text"/>	Latitude : <input type="text"/>
Système RGF93 - Projection LAMBERT - 93	
E (km) : <input type="text" value="726,70"/>	N(km) : <input type="text" value="6 960,50"/>
Système NTF - Projection LAMBERT - 1	
E(km) : <input type="text" value="674,50"/>	N(km) : <input type="text" value="227,60"/>



Département : AISNE		
Commune : MOY-DE-L-AISNE		Numéro INSEE : 02532
Feuille : SAINT-QUENTIN	Numéro : 2609	Quart : Sud-Ouest
Voie suivie : OISE (L')		
de VENDEUIL à MEZIERES-SUR-OISE		Côté : Droit
Distance :		PK : 201,10 km
Localisation :		
Support : PASSERELLE DU CHEMIN VERS "BRISSY"		
MUR EN RETOUR AMONT , RIVE GAUCHE		
Repèrment : A L'AXE		

Remarques :	
- Repère vu en place en 1947.	
	
	Repère non photographié
	le repère est au centre de la photo



Service Géodésie Nivellement
Repère de nivellement

Matricule :	D.H.P3 - 130	Système d'altitude : NGF - IGN1969 - Altitude normale
		59,731 m
Type : M REPERE CYLINDRIQUE DU NIVELLEMENT GENERAL		Année de détermination : 1989

Coordonnées du repère			
Système RGF93 - Ellipsoïde : IAG GRS80 - Méridien origine : Greenwich			
Longitude :	Latitude :		
Système RGF93 - Projection LAMBERT - 93			
E (km) :	N(km) :		
E (km) :	726,40	N(km) :	6 961,50
Système NTF - Projection LAMBERT - 1			
E(km) :	674,20	N(km) :	228,50

Département :	AISNE		Numéro INSEE :	02532
Commune :	MOY-DE-L' AISNE			
Feuille :	SAINT-QUENTIN	Numéro :	2609	Quart : Sud-Ouest
Voie suivie :	D.132			
	de BRISSY-HAMEGICOURT (D.13) à MOY-DE-L' AISNE (EGLISE)		Côté :	Droit
Distance :	0,19 km du repère D.H.P3Q3 - 4		PK :	
Localisation :				
Support :	EGLISE DE MOY-DE-L' AISNE SOUBASSEMENT DU CONTREFORT SUD-OUEST DU MUR DE FACADE SUD-EST DE LA NEF, FACE SUD-EST, FACE ROUTE			
Repèrèment :	A L' AXE A 0.47 M AU-DESSOUS DE L' ARETE SUPERIEURE			

Remarques :	
- Repère vu en place en 1989.	
	Repère non photographié
	le repère est au centre de la photo

MOY-DE-L' AISNE 01

Site géodésique NTF

Numéro : **0253201**

Département : AISNE (02)

Feuille : 2609

Commune(s) : MOY-DE-L' AISNE

*) Repere souterrain

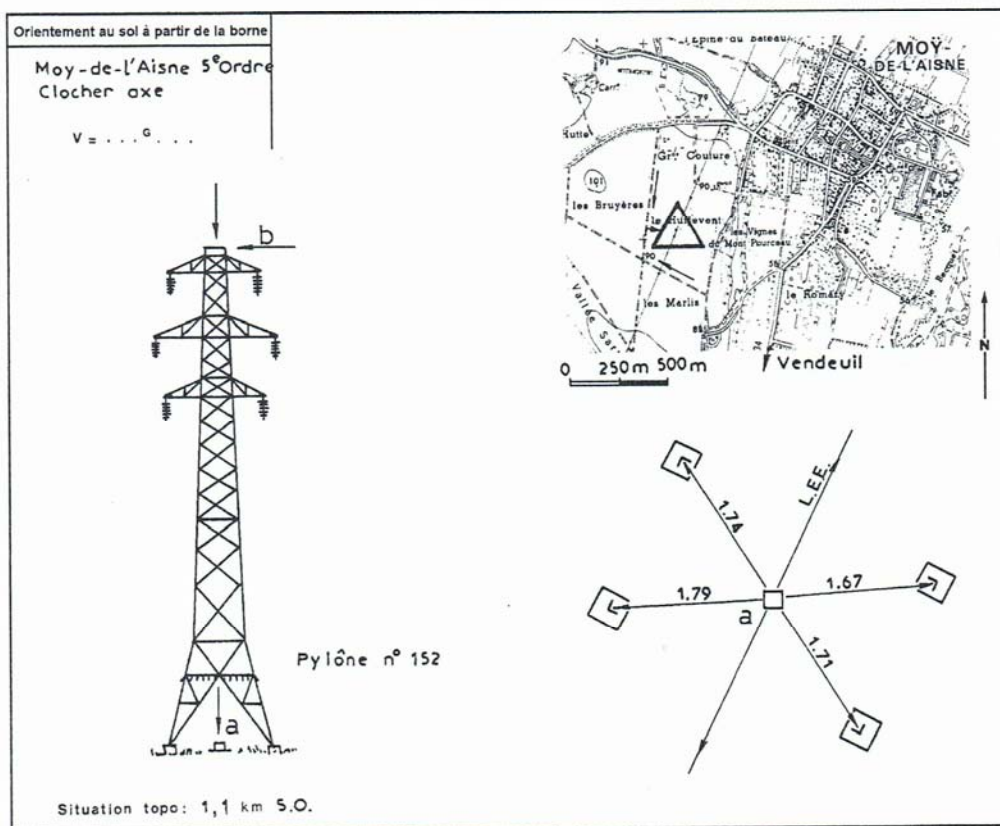
a) Borne IGN

b) Pylone support de ligne électrique : Axe et sommet

	Système RGF93			Système NTF Projection Lambert I		Système IGN1969	
		longitude	latitude	hauteur (m)	X(m)	Y(m)	Altitude (m)
*							
a	T	3°21'07,3149"E	49°44'52,0555"N	139,81	673177,91	228056,98	94,81 D
b	T	3°21'07,3139"E	49°44'52,0555"N	158,16	673177,91	228056,98	95,61 D
					673177,89	228056,98	113,95 D

T: coordonnées obtenues par transformation

C: précision centimétrique D: précision décimétrique M: précision métrique



INSTITUT GÉOGRAPHIQUE NATIONAL

Conservation du réseau géodésique Feuille au 1/50.000°: SAINT-QUENTIN 26-09

DÉCISION N° 87.444

relative à l'établissement d'une servitude de droit public

Le Directeur Général de l'Institut Géographique National.

Vu les articles 1 à 7 de l'Acte dit Loi du 6 Juillet 1943 relative à l'exécution des travaux géodésiques et cadastraux et à la conservation des signaux, bornes et repères et notamment les articles 1 à 3.

Vu l'article 1^{er} de la Loi 57 391 du 28 Mars 1957, validant l'Acte susvisé et modifiant en particulier les articles 2, 3 et 7.

Vu le décret n° 81 505 du 12 Mai 1981, relatif à l'Institut Géographique National.

Vu l'arrêté préfectoral du 4 Avril 19 85 .

Décide :

ART. 1^{er} - Un point géodésique a été établi en Octobre 1985 dans une propriété figurant au Plan Cadastral (1) de la Commune de MOY-de-l' AISNE Département de l' AISNE et appartenant à :

- Monsieur CARDOT Christian
Agriculteur,
dem: MOY-de-l' AISNE 02610
et son épouse née BOTHUYNE Roza
Secrétaire

Ce point est matérialisé, à titre permanent, par : Une borne en granit gravée IGN

La superficie de l'emprise est fixée à 1 mètre carré.

ART. 2 - La servitude, créée par la présente décision et frappant la propriété, reste attachée à celle-ci quels que soient les propriétaires ou occupants successifs.

La servitude ne pourra prendre fin qu'en vertu d'une autre décision.

ART. 3 - Dans le cas où le propriétaire n'exploite pas lui-même son fonds, il doit avertir son fermier ou locataire de l'existence de la servitude.

ART. 4 - Le propriétaire est également tenu, s'il cède son immeuble, de porter ces dispositions à la connaissance de l'acquéreur de sa propriété.

ART. 5 - Il est absolument interdit de modifier, détériorer ou déplacer aucun des éléments constituant le point géodésique. Un déplacement éventuel ne peut être autorisé que dans les conditions prévues par l'article 5 de la Loi relative à la conservation des signaux, bornes et repères.

ART. 6 - Toutes les dégradations qui seraient constatées doivent être signalées dès que possible au Maire de la Commune, par le propriétaire ou l'exploitant du terrain ou la personne ayant la charge de l'édifice.

ART. 7 - La présente décision sera notifiée au propriétaire et s'il y a lieu à l'affectataire par l'intermédiaire du Préfet, Commissaire de la République du Département, et du Maire de la Commune qui seront responsables, chacun en ce qui les concerne, de son exécution.

Fait à PARIS, le 7 Mai 1987



Le Directeur Général
de l'Institut Géographique National

(1) Extrait joint au verso.

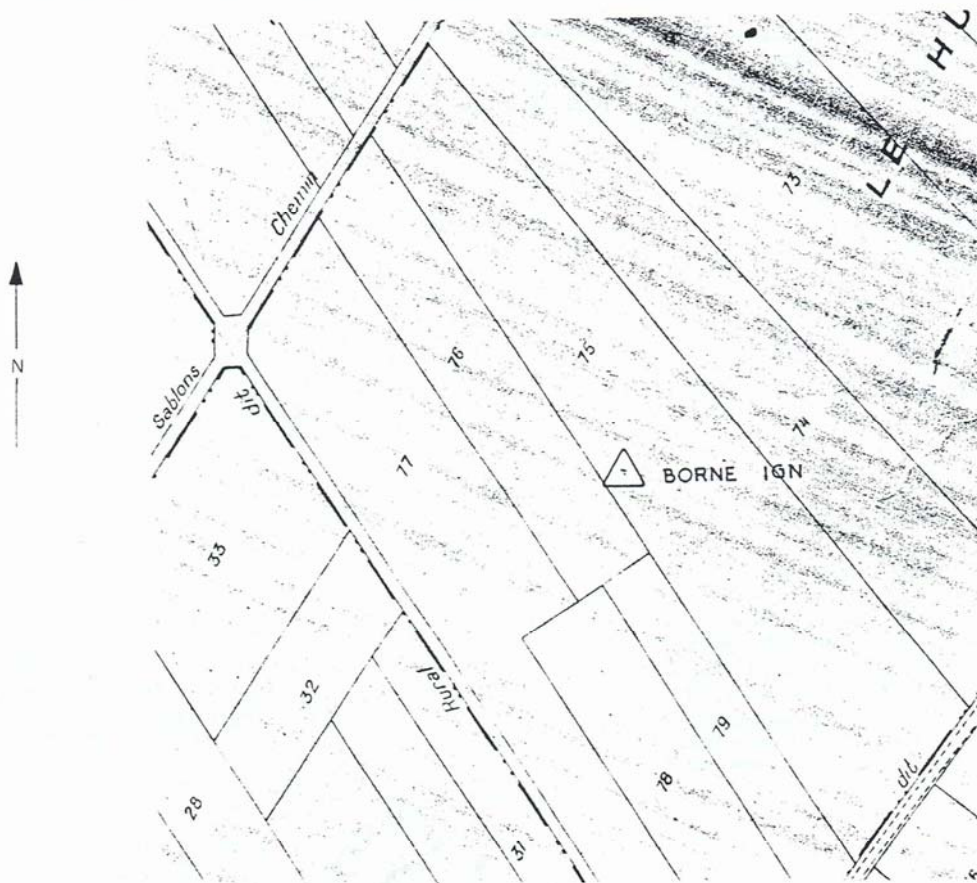
JARDINAY N° 22.500 (1911-1941)

Nom du point : MOY-DE-L' AISNE 01 code : _____
Commune n° INSEE : 02 352 matricule du point : _____ repère : _____ ordre : 4
Feuille 1 : 50 000 : SAINT-QUENTIN n° : 2609
Département : AISNE Arrondissement : SAINT-QUENTIN
Canton : MOY-DE-L' AISNE Commune : MOY-DE-L' AISNE
Lieu-dit : LE HURLEVENT Section : E Parcelle : 75 (BORNE IGN) (1)
» » » » () (2)
Cadastrre Ancien : _____ Révisé : 1960 Refait : _____ Remembrement : _____

Nature du point géodésique : (1) au sol : Borne IGN, Plaquette, Repère bronze, Rivet...
(s'abstenir d'utiliser des abréviations) (2) sur construction : Château d'eau, Clocher, Silo, Tour...

Plan de situation du point établi le Octobre 1985 Échelle : 0 25m 50m.

IGN, 2112 - Conservation (1983)

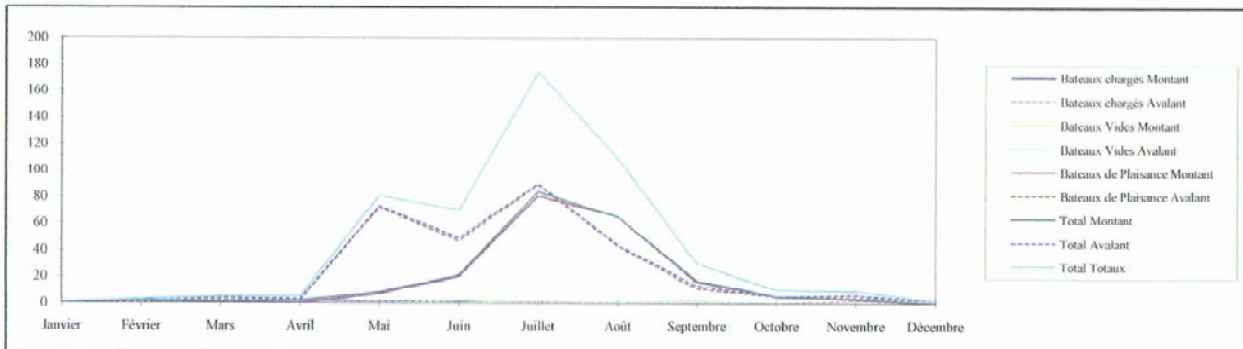


Domaine public fluvial

Le Service Navigation de la Seine nous a transmis cette information :

CANAL DE LA SAMBRE A L'OISE - ECLUSE N°25 ORIGNY STE BENOITE 2004

	Bateaux chargés		Bateaux Vides		Bateaux de Plaisance		Total			Nbre de jours ouverts à la navigation	Moyenne journalière
	Montant	Avalant	Montant	Avalant	Montant	Avalant	Montant	Avalant	Totaux		
Janvier	0	0	0	0	0	1	0	1	1	26	0,04
Février	0	1	0	0	2	0	2	1	3	24	0,13
Mars	1	2	0	0	0	2	1	4	5	27	0,19
Avril	2	0	0	1	0	2	2	3	5	25	0,20
Mai	1	1	0	0	7	72	8	73	81	28	2,89
Juin	1	0	0	2	20	47	21	49	70	30	2,33
Juillet	1	0	2	1	81	89	84	90	174	30	5,80
Août	0	0	0	1	65	43	65	44	109	31	3,52
Septembre	0	0	1	2	16	11	17	13	30	30	1,00
Octobre	0	0	0	0	5	5	5	5	10	26	0,38
Novembre	0	2	0	0	3	4	3	6	9	25	0,36
Décembre	0	0	0	0	0	2	0	2	2	25	0,08
TOTAUX	6	6	3	7	199	278	208	291	499	327	1,53



7. Les outils mis en œuvres : le droit de préemption

Article L.211-1 du code de l'urbanisme : les communes dotées d'un plan local d'urbanisme approuvé peuvent, par délibération, instituer un droit de préemption urbain sur tout ou partie des zones urbaines et des zones d'urbanisation future délimitées par ce plan.

« dans les périmètres de protection rapprochée de prélèvement d'eau destinée à l'alimentation des collectivités humaines définis en application de l'article L.1321-2 du Code de la santé publique,

« Dans les périmètres définis par un plan de prévention des risques technologiques en application du I de l'article L.515-16 du Code de l'Environnement, dans les zones soumises aux servitudes prévues au II de l'article L.211-12 du même code »,

ainsi que tout ou partie de leur territoire couvert par un plan de sauvegarde et de mise en valeur rendu public ou approuvé en application de l'article L.313-1, lorsqu'il n'a pas été créé de zone d'aménagement différé ou de périmètre provisoire de zone d'aménagement différé sur ces territoires.

Ce droit de préemption est ouvert à la commune.

Un plan est joint en annexe concernant la délimitation des secteurs soumis au droit de préemption urbain : Les zones urbaines, et les zones d'urbanisation future.

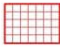
Les emplacements réservés

Article L.123-1

8° Les plan locaux d'urbanisme

Peuvent fixer les emplacements réservés aux voies et ouvrages publics, aux installations d'intérêt général ainsi qu'aux espaces verts.

En application de l'article L.123-17 du code de l'urbanisme, le bénéficiaire d'un emplacement réservé, au sens de l'article L.123-1 8°, est une collectivité publique, un organisme chargé de la gestion d'une activité de service public.

N° de réserve	Désignation de l'opération	Bénéficiaire	Surface approximative
 1	En vue de la réalisation de prgoramme de logements pour assurer la mixité sociale, d'un accès et d'une sente assurant une liaison urbaine (article L.123-2b et c)	Commune	1 ha 77 a 67 ca
2	Parc "naturel", crèche, terrain de jeux pour enfants, places de stationnement, sentes, et création d'une voie d'accès à la zone AUb	Commune	1 ha 06 a 82 ca
3	Plantation de vignes	Commune	10 a 27 ca
4	Création d'une sente	Commune	9 a 44 ca
5	Création d'une sente	Commune	2 a 04 ca

L'emplacement réservé n°1 permet de réaliser un programme de logements pour assurer la mixité sociale, un accès à la zone à urbaniser et une sente permettant les liaisons inter-quartier et la sécurité.

L'emplacement réservé n°2 parc urbain « ntaruel permet de tenir compte de la préservation de la ressource en eau. Il permet une transition assurant un équipement public et une desserte à la zone à urbaniser entre les cités et les zones à urbaniser. Il assure la liaison également piétonne

par des sentes. Les places de stationnement pour la crèche et le parc urbain « naturel » sont prévues.

L'emplacement réservé n°3 : la plantation d'une vigne – il permet de rappeler, le long d'un chemin rural conduisant à un site patrimonial et boisé, la culture ancienne de la vigne le long des talus.

L'emplacement réservé n°4 : Création d'une sente. Cette sente permet de joindre le chemin le long de l'ancienne voie de chemin de fer permettant la réalisation prévisionnelle d'un parcours de santé, au lieu historique de la Garenne. Il manque un tronçon pour assurer les liaisons des chemins existants entre eux.

L'emplacement réservé n5 : création d'une sente. Cette sente sert de liaison entre l'espace urbanisé et la nouvelle zone à urbaniser. Sa continuation est demandée dans l'orientation sectorielle de la zone à urbaniser AUb.

La protection du patrimoine : article L.123-7.1 du code de l'urbanisme

« Identifier et localiser les éléments de paysage et délimiter les quartiers, îlots, immeubles, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou écologique et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur protection » article L.123-7.1 du code de l'urbanisme

La municipalité de Moÿ de l'Aisne soucieuse de préserver ses éléments patrimoniaux remarquables et également les haies composantes paysagères, écologiques, environnementales a décidé de les classer. Il s'agit de haies principalement en alignement le long des chemins ou voies de communication, et le long de la carrière.

Ce classement des haies permet l'utilisation des arbres, arbustes pour le bois de chauffe, cela permet de tenir compte de l'ensemble des critères mentionnés tout en assurant un rôle économique et de proximité (moins de déplacement)... Ces haies ont un rôle de protection et d'absorption des ruissellements notamment à l'approche des espaces urbanisés à l'Ouest de la commune.

Les espaces boisés classés

« Les plans locaux peuvent classer comme espaces boisés, les bois, forêts, parcs à conserver, à protéger ou à créer, qu'ils soient soumis ou non au régime forestier, enclos ou non, attenant ou non à des habitations. Ce classement peut s'appliquer également à des arbres isolés, des haies ou réseaux de haies, des plantations d'alignement.

Le classement interdit tout changement d'affectation ou tout mode d'occupation du sol de nature à compromettre la conservation, la protection ou la création des boisements.

Nonobstant toutes dispositions contraires, il entraîne le rejet de plein droit de la demande d'autorisation de défrichement prévue au chapitre 1^{er} et II du titre 1^{er} du livre III du Code forestier.

Dans les bois, forêts ou parcs situés sur le territoire de communes où l'établissement d'un plan local d'urbanisme a été prescrit, ainsi que dans tout espace boisé classé, les coupes et abattages d'arbres sont soumis à « déclaration préalable prévue par l'article L.421-4 sauf dans les cas suivants :

- *S'il est fait application des dispositions du livre I du Code forestier ;*

- *S'il est fait application d'un plan simple de gestion agréé conformément à l'article L.122-1 du Code forestier ou d'un règlement type de gestion approuvé conformément aux dispositions du II de l'article L.8 et de l'article L.222-6 du même code ;*
- *Si les coupes entrent dans le cadre d'une autorisation par catégories définies par arrêté préfectoral après avis du centre régional de la propriété forestière. »*

Article L.130-1 du code de l'urbanisme

Les espaces concernés sont souvent de plus grandes dimensions ou concourent à une logique différente de celles des haies en alignement le long des voies de communication.

Ce classement comme le démontre le PLU est éviter le long du ruisseau, de l'Oise et autour de l'étang qui nécessitent une véritable gestion.

De plus, les espaces verts d'entrée de commune principalement composés de peupliers ne sont pas classés compte tenu de la nécessité d'assurer la préservation contre le ravinement, l'enracinement des arbres, l'absorption du ruissellement... en effet il convient de replanter d'autres essences locales plus adaptées.

Enfin les bois sur le plateau au Nord de la commune concernent entre autres des terrains argileux et sont la trace d'une ancienne forêt qu'il convient de préserver. Ils ont un rôle écologique et paysager important.

4eme partie :

« Evaluate les incidences des orientations du plan sur l'environnement et expose la manière dont le plan prend en compte le souci de sa préservation et de sa mise en valeur »

Article R.123-2 du Code de l'Urbanisme

1. Les projets envisagés et leurs impacts sur l'environnement

En fonction des objectifs d'aménagement poursuivis, les seuls partis d'aménagement susceptibles d'avoir des répercussions sur l'environnement sont :

- La création des deux secteurs d'urbanisation

Actuellement l'ensemble de ces zones sont des terrains occupés par :

- Des prés, prairies,
- friches
- Cultures principalement

2. Effets sur les milieux naturels et mesures associées

1. Impact sur le paysage et mesures associées

Le projet d'aménagement et de développement durable puis sa déclinaison dans le règlement, le zonage et les orientations d'aménagement permettent la prise en compte des paysages et d'y apporter des mesures spécifiques.

Le territoire communal dispose de plusieurs types de paysage :

- Le paysage de vallée et le regard sur cette vallée
- Le paysage de plateau et d'Openfield.
- Les talus/ carrières et les quelques espaces boisés et vues depuis les talus
- Le paysage d'entrée de ville en venant de la RD1044 et de Vendeuil
- Le paysage de centre bourg et ses composantes architecturale, structurelle et de composition

L'analyse de ces différents paysages permet d'identifier des actions à mettre en place

- Préservation du paysage d'entrée de ville « vert »
- Protection et mise en valeur des éléments constitutifs du paysage : par notamment le classement des haies le long des chemins des voies, en loi paysage
- Préservation des talus et de ses composantes, ainsi que du talus arboré de l'ancienne carrière : soit simplement en zone N ou en zone A soit par un classement spécifique
- Préservation du lieu historique végétalisé sorte de mont verdoyant par un classement spécifique et une zone N
- Prise en compte de la vallée et de ses composantes : classement et zone N.
- La réalisation d'une vigne par un emplacement réservé
- Des mesures proposées de gestion de la nature

Le PLU est également l'occasion de mettre en valeur le paysage :

- Le PLU intègre des mesures d'aménagement spécifiques à certains secteurs permettant d'améliorer le paysage de la commune, son cadre de vie et de le végétaliser. De plus il régit l'article 13 : espaces libres aires de jeux plantations. Il rappelle également l'importance de végétaliser principalement par des essences locales et en dresse une liste en annexe, qui n'est, par ailleurs, pas exhaustive.

Par exemple :

- o incitation à planter des essences locales en zone urbaine et en zone à urbaniser, en zone agricole (avec des enjeux très forts)
 - o En zone N, il est recommandé de planter des essences locales notamment en cas d'abattage d'arbres
 - o Les équipements publics doivent faire l'objet d'un aménagement paysager d'essences naturelles (l'action public doit permettre de montrer l'exemple).
- Le paysage est également pris en compte dans les orientations sectorielles des espaces à urbaniser : la vue depuis le talus verdoyant, la préservation des haies le long des chemins, l'aménagement d'une promenade plantée au cœur même de la principale zone à urbaniser qui permet de parcourir l'ensemble du site.
 - Un parc urbain « naturel » qui relie les cités aux restes des espaces à urbaniser et permet d'amener les habitants vers ce lieu, qui devient un lieu de vie.
 - L'incitation à la plantation le long des nouvelles rues de la zone à urbaniser des coutures...
 - Le paysage bâti et ses composantes notamment par les articles 6, 7, 10 et 11. Cette mesure passe par l'identification des quartiers et de leurs composantes et la mise en place d'un règlement adapté.

2. Impact sur la faune et la flore et mesures associées

Le passage de la faune dans la vallée de l'Oise a été pris en compte dans le PADD et l'ensemble du document.

Plusieurs mesures permettent de tenir compte des corridors écologiques :

- La préservation des haies le long des chemins,
- Des espaces boisés de plateau de talus, de vallée
- La préservation des abords des espaces boisés pour respecter les déplacements de la faune.

Le document d'urbanisme participe à la pérennisation de ces milieux en évitant l'urbanisation dans les secteurs de vallée, de talus boisés, d'ancienne carrière (sur ses franges talutées et arborées), sur les plateaux...

La présence d'un grand ensemble naturel riche de la zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique de type 2 : Vallée de l'Oise de Hirson à Thourotte a été soulignée, la zone N tient compte de cette Zone naturelle.

Les zones d'extension prévisionnelle de l'urbanisation ne sont pas comprises dans cette zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique.

La zone Ui est déjà construite et correspond à des zones d'effet dites zone de danger qui laisse peu de possibilité de nouvelles urbanisations.

3. Impact sur le milieu physique et mesures associées

Aucun élément contradictoire n'est apparu à la lecture de la carte géologique et topographique concernant les possibilités de construire du cœur d'ilot et de la zone de la couture.

Une mesure de précaution dans les orientations sectorielles concernant la zone AUa en cœur d'ilot compte tenu de la proximité de la rue Saussier Marchandise, la rédaction suivante a été retenue :

Il convient, préventivement, de vérifier la topographie et le risque de « cuvette » et de prévoir des mesures adaptées à celle-ci, si cela s'avère nécessaire.

La prise en compte de la topographie et de la vallée sèche qui reprend ses droits en période de fortes précipitations ont fait l'objet de mesures spécifiques dans le cadre du présent document. Il s'agit notamment de zone N pour limiter fortement les constructions dans ces secteurs de vallée conduisant à l'Oise.

Quelques secteurs sont indiqués argileux, ils concernent uniquement les plateaux et talus agricoles, il a été souhaité de les reporter sur la carte de zonage pour les localiser à titre informatif. En effet une nappe superficielle est possible en période de fortes précipitations. De plus il est également possible que des sources puissent couler le long des talus lorsque le talus rencontre une nappe d'argiles.

Il s'agit d'éviter dans le cadre de la topographie en présence, que Moÿ de l'Aisne ne s'étende. Le plateau est agricole et la vallée, naturelle. Les nouvelles zones à urbaniser permettent de relier deux tissus urbains existants. Elles sont limitées par ces espaces construits, par les talus, par les espaces verts d'entrée de ville.

4. Impact sur les eaux

L'eau potable

La commune de Moÿ de l'Aisne est alimentée par deux captages AEP implantés sur son territoire.

L'eau distribuée a satisfait les exigences réglementaires de qualité pour l'ensemble des paramètres mesurés au cours de contrôle sanitaire sauf ponctuellement pour la bactériologie. L'eau est de bonne qualité. Tous les habitants peuvent la consommer.

La capacité résiduelle est suffisante pour accueillir les nouveaux habitants.

Des mesures spécifiques sont prises pour tenir compte des périmètres de protection du captage, du rapport d'hydrogéologue des années 1980, et des besoins de préservation de la ressource en eau, du projet de SDAGE en cours et de ses mesures.

L'eau pluviale

Les zones d'urbanisation future font l'objet de mesures spécifiques :

Les aménagements réalisés sur tout terrain doivent être tels qu'ils garantissent le libre écoulement des eaux pluviales.

Pour la zone AUa en cœur d'îlot, l'eau pluviale ne pourra être rejetée dans le réseau d'eau usée. La règle générale est l'infiltration sur le terrain d'assise de l'opération et de préférence une utilisation de l'eau pluviale. Il est recommandé de mettre en place un système de récupération et de recyclage de l'eau de pluie.

En cas d'impossibilité technique démontrée d'infiltration sur le site, un raccordement au réseau d'eau pluviale est possible.

Pour la zone AUb au lieu dit « Les coutures » la règle est plus stricte :

L'infiltration sur le site, le terrain d'assise de l'opération ou à la parcelle est obligatoire. Aucun rejet ne sera autorisé. Des mesures alternatives sur la parcelle ou et le terrain sont recommandées. Le piégeage en amont des eaux pluviales et dépollution si nécessaire avant infiltration ou réutilisation est souhaitable. La mise en place de mesures alternatives de recyclage des eaux pluviales développant leur stockage, leur infiltration lorsque le sol le permet et leur recyclage pour d'autres usages (arrosage, lavage des rues....) est recommandée.

L'eau pluviale fait l'objet d'un chapitre et d'actions proposées permettant de limiter les surcharges rapides des réseaux.

La zone AUb prend en compte l'importance de préserver les espaces de jardins proches de la rue Saussier Marchandise (vallée sèche).

Les autres mesures concernent notamment : la végétalisation naturelle permettant d'absorber une partie du ruissellement... ; la végétalisation proposée....

L'eau usée

Le réseau est réalisé, les espaces construits sont reliés à la station d'épuration, sauf impossibilités techniques majeures : par exemple, la zone de captage et la préservation de la ressource en eau, le hameau de la Guinguette et son éloignement du centre, les quelques constructions se rapprochant de la vallée et ne permettant pas un raccordement gravitaire...

Un nouveau plan de zonage d'assainissement annexé, reprend les zones AU. La nouvelle station d'épuration permet d'accueillir l'augmentation de population prévisionnelle de 5%. Un phasage permet de rythmer la venue des nouveaux habitants....

3. Effets et mesures concernant l'environnement humain

1. Le bruit

La loi sur le bruit n°92-1444 du 31 décembre 1992 indique dans son article 1^{er} que les dispositions ont pour objet, dans les domaines où il n'y est pas pourvu de prévenir, supprimer ou limiter l'émission ou la propagation sans nécessité ou par manque de précautions des bruits ou des vibrations de nature à présenter des dangers, à causer un trouble excessif aux personnes, à nuire à leur santé ou à porter atteinte à l'environnement.

Dans le cadre de la prévention des nuisances sonores, différentes dispositions sont prévues concernant :

- Les objets et dispositifs destinés à réduire les émissions sonores
- Les activités
- Les infrastructures de transport

Par arrêté préfectoral du 12 décembre 2003, le classement des infrastructures du département a été réalisé.

La RD1044 fait l'objet d'un classement spécifique.

Un plan et des mesures pour les nouvelles acoustiques sont joints.

Les zones d'urbanisation future ne sont pas concernées.

2. La sécurité publique et la défense incendie

La défense incendie est à assurer dans les nouvelles zones d'urbanisation future. De plus, il convient également de vérifier la défense incendie du silo et du hameau de la Guinguette. Ainsi aucune extension n'est prévue au hameau de la Guinguette.

La sécurité publique est aussi un des éléments important plusieurs mesures ont été prises, elles concernent notamment la réglementation de l'article 3 des différentes zones, le hameau et son zonage, la liaison entre la rue de la République et la nouvelle zone à urbaniser prise en compte dans les orientations sectorielles.

3. La protection du patrimoine culturel

Le patrimoine culturel est celui notamment :

- De l'architecture de la reconstruction
- Des composantes d'implantation
- Des cités, de leur logique et de leurs caractéristiques propres
- De l'espace boisé de la Garenne (lieu dit d'origine celtique)
- La possibilité de changement de destination (limitée) des bâtiments de qualité architecturale et patrimoniale (notamment la halte voyageur du hameau, cette belle maison de maître)
- La préservation et la mise en valeur du petit patrimoine
- La réflexion sur le centre socio-culturel et ses possibilités de développement
- La prise en compte du plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée et le maillage local possible (notamment le sentier pédagogique)....

ANNEXES

Présentation de la znieff : VALLÉE DE L'OISE DE HIRSON À THOUROTTE

Numéro régional : 02NOY201

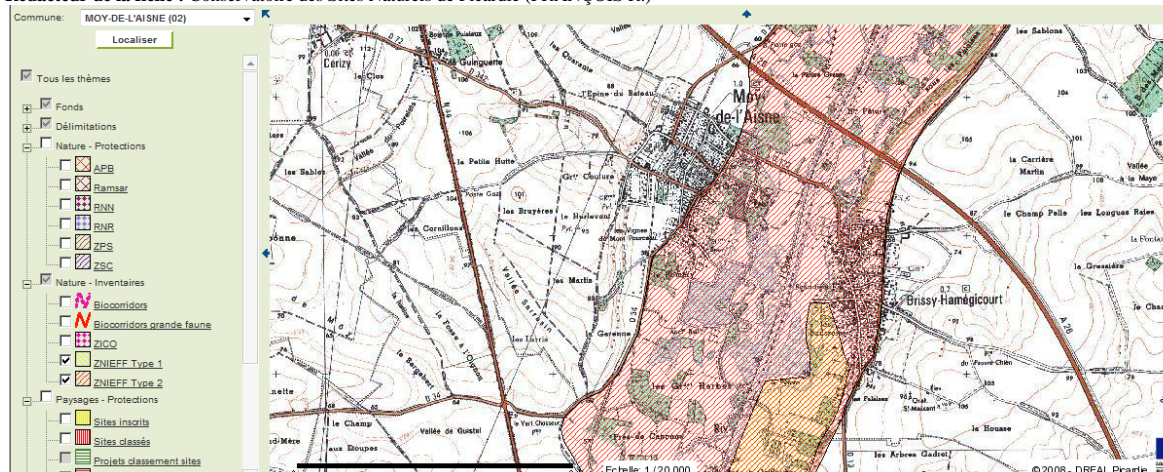
Numéro national SFF : 220220026

Année de mise à jour : 1998

Surface de la znieff : 23962.00 hectares

Altitudes mini - maxi : 35 - 215

Rédacteur de la fiche : Conservatoire des Sites Naturels de Picardie (FRANÇOIS R.)



■ Typologie des milieux

Milieux déterminants :	
Libellé	Pourcentage
Lacs, étangs, mares (eau douce)	1
Cours des rivières	1
Prairies humides	60
Tourbières et marais	5
Bocage	5
Autres milieux :	
Libellé	Pourcentage
Pâturages mésophiles	
Prairies de fauche de plaine	
Formations riveraines de saules	
Aulnaies-frênaies médio-européennes	
Ripisylves des grands fleuves (chênes, ormes et frênes)	
Formations à grandes laîches (magnocariçaies)	
Petites roselières des eaux vives	
Prairies intensives humides	
Cultures	10
Peupleraies plantées	10
Villages	
Carrières, sablières	5
Canaux navigables	
Milieux périphériques :	
Libellé	Pourcentage
Forêts caducifoliées	
Cultures	
Villes	
Sites industriels actifs	

■ Compléments descriptifs

Géomorphologie :

Rivière, fleuve
Lit majeur
Lit mineur
Méandre, courbe
Vallée

Activités humaines :

Agriculture
Sylviculture
Élevage
Pêche
Chasse
Navigation
Tourisme et loisirs
Habitat dispersé
Exploitations minières, carrières
Gestion conservatoire

Statuts de propriétés :

Indéterminé
Propriété privée (personne physique)
Propriété d'une association, groupement ou société
Collectivité territoriale
Domaine public fluvial

Mesures de protection :

Terrain acquis par une fondation, association, conservatoire de sites
Zone ND du POS
Réserve de chasse et de faune sauvage du domaine public fluvial
Zone de Protection Spéciale (Directive Oiseaux)
Zone sous convention de gestion
Zone bénéficiant d'OGAF-Environnement (Article 19)
Abord de monument historique

■ **Autres inventaires :** - Directive Habitats : Oui - Directive Oiseaux : Oui

■ Facteurs influençant l'évolution de la zone

Libellé	Caractère
Habitat humain, zones urbanisées	R
Zones industrielles ou commerciales	R
Route	R
Voie ferrée, TGV	R
Extraction de matériaux	R
Dépôts de matériaux, décharges	R
Rejets de substances polluantes dans les eaux	R
Comblement, assèchement, drainage, poldérisation des zones humides	R
Mise en eau, submersion, création de plan d'eau	R
Création ou modification des berges et des digues, îles et îlots artificiels, remblais et déblais, fossés	R
Entretien des rivières, canaux, fossés, plans d'eau	R
Mises en culture, travaux du sol	R
Traitements de fertilisation et pesticides	R
Plantations, semis et travaux connexes	R
Entretiens liés à la sylviculture, nettoyages, épandages	R
Chasse	R
Pêche	R
Atterrissements, ensablement, assèchement	R
Eutrophisation	R
Envahissement d'une espèce ou d'un groupe	R

Légende "Caractère" : R : réel ; P : probable

■ Critères d'intérêt

Patrimoniaux :

Insectes
Poissons
Amphibiens
Oiseaux
Mammifères

Phanérogames

Fonctionnels :

Expansion naturelle des crues
Soutien naturel d'étiage
Auto-épuration des eaux
Fonction d'habitat pour les populations animales ou végétales
Corridor écologique, zone de passages, zone d'échanges
Étapes migratoires, zones de stationnement, dortoirs
Zone particulière liée à la reproduction

Complémentaires :

■ Bilan des connaissances concernant les espèces

	M am m.	Oi sea ux	Re ptil es	Am phi b.	Poi sso ns	Ins ect es	Aut r.In v.	Ph an ér.	Pt éri do .	Bry oph y.	Li ch en s	Ch am p.	Al gu es
Prosp ectio n	1	3	1	2	2	1	0	2	2	1	0	0	0
NB Espè ces citées	5	35		6	8	27				2			

Légende pour prospection : 0 : insuffisant ; 1 : assez bonne ; 2 : bonne ; 3 : très bonne

■ Critères de délimitation de la zone

Commentaires :

Les contours de la zone englobent l'ensemble de l'unité géomorphologique valléenne (système alluvial avec lit mineur et lit majeur ainsi que les coteaux adjacents) depuis le débouché des forêts ardennaises jusqu'à la limite des zones régulièrement inondables (secteurs en amont de Thourotte). Cet ensemble comprend les ZNIEFF de type I suivantes : "Méandre du Moulin Husson et Bois du Catelet", "Haute vallée de l'Oise et confluence du Ton", "Vallée de l'Oise à l'aval de Guise, Côte Sainte-Claire et Bois de Lesquièlles-Saint-Germain", "Ensemble de pelouses de la vallée de l'Oise en amont de Ribemont et pelouse de Tupigny", et "Prairies inondables de l'Oise de Brissy-Hamégicourt à Thourotte".

■ Commentaire général

DESCRIPTION

A l'aval de son débouché français, à Macquenoise, l'Oise traverse des terrains primaires en Thiérache (schistes, grès, marnes...), puis des affleurements de craies sénonienne et turonienne, entre Guise et La Fère, et, enfin, des terrains tertiaires sableux (sables thanétiens et cuisien) et argileux (argiles sparnaciennes), entre La Fère et Thourotte.

Le fond de vallée est recouvert d'alluvions anciennes et récentes, déposées notamment par les crues inondantes au fil des millénaires, alluvions constituées de lits de galets de silice ainsi que de sables et de limons d'épaisseur et de disposition très variables.

Un secteur tourbeux s'individualise vers Marest-Dampcourt et Abbécourt, à cheval sur la limite entre les départements de l'Aisne et de l'Oise, dans une cuvette séparée du lit majeur de l'Oise par une butte sableuse. L'alimentation de sources par la nappe de la craie y a généré des engorgements des sols, favorisant la formation d'horizons tourbeux alcalins.

La rivière Oise est alimentée par un bassin-versant très vaste, remontant jusqu'aux Ardennes belges, où l'Oise prend sa source, par la nappe de la craie et la nappe alluviale. Ces dernières sont en interaction.

Le profil en long de la rivière est caractérisé par une pente forte, en amont d'Hirson (aspect localement torrentueux), qui s'adoucit en aval, notamment avec une rupture de pente au niveau de La Fère. Au-delà de ce seuil s'ouvre, entre La Fère et Tergnier, la plus vaste plaine alluviale inondable de Picardie, large de plusieurs kilomètres.

Le fond de vallée est occupé par une mosaïque de milieux prairiaux plus ou moins inondables, de bois, de haies et de cultures, traversée par les cours de l'Oise et de ses affluents (Thon, Noir Rieux, Serre, Ailette...). Ces cours d'eau sont bordés par des lambeaux de ripisylve (saulaies, frênaies-chênaies à Orme lisse...).

Les pratiques pastorales de fauche et de pâturage, relativement extensives, ont façonné ces milieux depuis des siècles et sont un bel exemple d'adaptation de l'agriculture à une zone humide.
Bon nombre de prairies sont valorisées au travers d'un système mixte, combinant une première intervention de fauche, en juin, et une mise à l'herbe des animaux à partir de l'été.

Les prairies de fauche sont dominées par le groupement du *Senecio erratici-Oenanthetum silaifoliae*, en aval de Vendeuil. Les pâtures sont plus proches de l'*Hordeo secalini-Lolietum perennis*.

Les inondations régulières, outre leur fonction fondamentale d'écrêtement des crues par étalement dans un lit majeur parfois large, génèrent une fertilisation des sols, par dépôts des sels biogènes dissous dans l'eau et des matières fines en suspension.

De plus, la proximité de la nappe et le caractère argilo-limoneux des sols favorisent la croissance de la végétation prairiale, même en plein été quand les prairies des plateaux souffrent plus largement d'un déficit de précipitations.

INTERET DES MILIEUX

Les caractéristiques physiques et agricoles, uniques dans le nord de la France, de cet ultime système bien conservé de prairies de fauche inondables permettent la présence d'habitats, ainsi que d'une flore et d'une faune caractéristiques, menacés et d'intérêt international dans sa portion médiane.

A la suite des difficultés de l'élevage, les prairies de fauche inondables extensives sont aujourd'hui relictuelles et en voie de disparition à l'échelle des plaines du nord de l'Europe.

Les systèmes de haies, de fossés et de mares sont également des témoins de systèmes agraires adaptés aux contraintes du milieu.

La proximité de grands massifs forestiers favorise les échanges faunistiques notamment, permettant une complémentarité importante forêts/zones humides

pour les mammifères, les batraciens, l'avifaune...

La rivière et les milieux aquatiques annexes, de bonne qualité (dépressions humides, mares, bras-morts...), permettent la reproduction de nombreuses espèces de poissons, de batraciens, d'insectes et d'oiseaux de grand intérêt.

La vallée inondable de l'Oise constitue une entité, à la fois géomorphologique et hydrologique, fonctionnelle et de grande étendue, unique en Picardie.

INTERET DES ESPECES

Flore

Dans les bras-morts, dépressions humides et bois alluviaux :

- le Sénéçon des marais (*Senecio paludosus**) ;
- la Germandrée des marais (*Teucrium scordium**) ;
- la Pulicaire vulgaire (*Pulicaria vulgaris**), dans ses ultimes stations connues de Picardie ;
- l'Inule des fleuves (*Inula britannica*), présentant également ses seules stations connues de Picardie ;
- la Grande Berle (*Sium latifolium**) ;
- la Stellaire des marais (*Stellaria palustris**) ;
- la Véronique en écus (*Veronica scutellata**) ;
- l'Orme lisse (*Ulmus laevis**)...

Sur les milieux tourbeux, vers Marest-Dampcourt :

- le Potamot coloré (*Potamogeton coloratus**) ;
- le Coeloglosse vert (*Coeloglossum viride**) ;
- les Dactylorhizes incarnat et négligé (*Dactylorhiza incarnata** et *D. praetermissa**) ;
- la Grande Douve (*Ranunculus lingua**) ;
- la Gentiane pneumonanthe (*Gentiana pneumonanthe**) ;
- l'Inule des saules (*Inula salicina**) ;
- la Laïche bleuâtre (*Carex panicea*) ;
- la Laïche tomenteuse (*Carex tomentosa*) ;
- le Cirse disséqué (*Cirsium dissectum*) ;
- l'Orchis bouffon (*Orchis morio*)...

Dans la partie amont de la vallée :

- la Seslérie bleuâtre (*Sesleria caerulea**) ;
- la Lathrée écailleuse (*Lathraea squamaria**) ;
- le Buis (*Buxus sempervirens*) ;
- le Corydale solide (*Corydalis solida*) ;
- la Renouée bistorte (*Polygonum bistorta*) ;
- la Dorine à feuilles alternes (*Chrysosplenium alternifolium**) ;
- la Dorine à feuilles opposées (*Chrysosplenium oppositifolium*)...

Dans le fond de vallée inondable (prairies, cariçaies, bord des eaux...) :

- le Plantain d'eau lancéolé (*Alisma lanceolatum*) ;
- la Ratoncule naine (*Myosurus minimus*) ;
- l'Oenanthe à feuilles de Silaïs (*Oenanthe silaifolia*) ;
- l'Oenanthe aquatique (*Oenanthe aquatica*) ;
- l'Oenanthe fistuleuse (*Oenanthe fistulosa*) ;
- le Sénéçon erratique (*Senecio aquaticus erraticus*) ;
- la Laïche des renards (*Carex vulpina*) ;
- le Butome en ombelle (*Butomus umbellatus*) ;
- la Salicaire à feuilles d'Hyssope (*Lythrum hyssopifolia*) ;
- la Cuscutte d'Europe (*Cuscuta europaea*)...

Faune

Avifaune nicheuse d'intérêt européen (espèces inscrites en annexe I de la directive "Oiseaux" de l'Union Européenne) :

- le Râle des genêts (*Crex crex*), dont la population supérieure à vingt couples atteint, entre Vendeuil et Noyon, un seuil d'importance internationale ;
- la Cigogne blanche (*Ciconia ciconia*), qui tente de nicher de temps à autres ;
- la Gorgebleue à miroir blanc (*Luscinia svecica*) ;
- la Pie-grièche écorcheur (*Lanius collurio*), présente dans toute la vallée ;
- le Hibou des marais (*Asio flammeus*) ;
- la Bondrée apivore (*Pernis apivorus*) ;
- la Sterne pierregarin (*Sterna hirundo*) ;
- le Busard des roseaux (*Circus aeruginosus*) ;
- le Martin-pêcheur (*Alcedo atthis*)...

De nombreuses autres espèces de la directive "Oiseaux" fréquentent les prairies inondables, en migration ou en hivernage : la Grue cendrée, les Cygnes sauvage et chanteur, la Grande Aigrette, la Spatule blanche, l'Aigrette garzette, la Cigogne noire, le Butor étoilé, le Héron pourpré, le Faucon pèlerin, l'Avocette élégante, le Combattant varié, l'Echasse blanche, le Milan royal, le Balbuzard pêcheur....

Les secteurs inondés accueillent d'importantes populations d'oiseaux d'eau en halte migratoire : canards, oies, hérons, chevaliers, pluviers, bécassines...

Autres espèces nicheuses rares et menacées :

- le Courlis cendré (*Numenius arquata*), seule population stable en Picardie, entre La Fère et Chauny ;
- le Tarier des prés ou Tarier d'Europe (*Saxicola rubetra*) ;
- la Sarcelle d'été (*Anas querquedula*) ;

- le Rougequeue à front blanc (*Phoenicurus phoenicurus*) ;
- le Canard souchet (*Anas clypeata*) ;
- la Vanneau huppé (*Vanellus vanellus*) ;
- la Bécassine des marais (*Gallinago gallinago*) ;
- la Pie-grièche grise (*Lanius excubitor*) ;
- le Cincle plongeur (*Cinclus cinclus*), dans la partie amont...

Entomofaune

On rencontre des lépidoptères rares et menacés en France et en Europe (annexe II de la directive "Habitats"), comme le Cuivré des marais (*Lycaena dispar**) particulièrement bien représenté dans les milieux pairiaux inondables entre Thourotte et Vendeuil, ou l'Azuré des mouillères (*Maculinea alcon**) dans le secteur tourbeux de Marest-Dampcourt.

Odonates : présence, dans la partie médiane, de tous les Lestidés remarquables de Picardie (*Lestes viridis*, *L. virens*, *L. barbarus*, *L. dryas*, *L. sponsa*, *Sympetma fusca*), et d'*Epietheca bimaculata*, *Gomphus vulgatissimus*, *Coenagrion scitulum*, *Sympetrum danae*, *Cordulegaster boltonii*, *Orthetrum brunneum*, *Aeshna affinis*, *Aeshna isoceles*, *Ischnura pumilio*...

Batrachofaune : espèces les plus remarquables :

- le Triton crêté (*Triturus cristatus*), en annexe II de la directive "Habitats" ;
- la Rainette verte (*Hyla arborea*) et le Pélodyte ponctué (*Pelodytes punctatus*), tous deux rares et menacés en France et en Picardie...

Ichtyofaune : présence de plusieurs espèces de grand intérêt dont :

- le Brochet (*Esox lucius*), qui trouve ici d'importantes zones de reproduction ;
- le Chabot (*Cottus gobio*) ;
- l'Anguille (*Anguilla anguilla*) ;
- la Lote de rivière (*Lota lota*) ;
- la Loche de rivière (*Cobitis taenia*) ;
- la Truite fario (*Salmo trutta fario*)...

Mammalofaune

Dans la partie moyenne de la vallée, présence du Cerf élaphe (*Cervus elaphus*), de la Martre des pins (*Martes martes*) et du rare Chat forestier (*Felis silvestris*), en provenance des massifs forestiers proches. Les rares Noctules commune (*Nyctalus noctula*) et de Leisler (*Nyctalus leisleri*) fréquentent les prairies inondables des environs des forêts de Saint-Gobain et de Laigue-Ourscamps comme terrain de chasse à proximité des massifs forestiers. Le Grand Murin (*Myotis myotis*), pour sa part, est présent en hiver aux environs de Guise.

La Loutre (*Lutra lutra*) a été signalée ces dernières années dans la partie la plus haute de la vallée, qui constituerait alors son ultime bastion régional.

FACTEURS INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE

Les dernières pelouses calcicoles de la partie située entre La Fère et Guise mériteraient une préservation et une gestion adaptée (coupe des buissons envahissants, pâturage extensif...) du fait de leur envahissement par les broussailles.

Dans le secteur Vendeuil-Thourotte, la mise en place de mesures agro-environnementales (Opération locale agriculture-environnement), depuis 1994, favorise les adhésions volontaires des agriculteurs désireux de conserver et de développer des pratiques plus extensives (maintien des surfaces en herbe, réduction des intrants, retard des dates de fauche pour l'avifaune nichant au sol...).

Une Zone de Protection Spéciale a été définie, entre Thourotte (60) et La Fère (02), par le Ministère de l'Environnement. Elle vise à préserver les secteurs les plus remarquables où nichent les Râles des genêts et les autres espèces de la directive "Oiseaux" de l'Union Européenne, tout en maintenant (voire en favorisant) les activités économiques traditionnelles de cette zone humide, essentiellement orientées vers l'élevage.

Certains secteurs périphériques de cette zone, comme d'autres zones situées plus en amont jusqu'à Guise (secteur Origny-Sainte-Benoîte/La Fère), ont été marqués par la multiplication des gravières, aujourd'hui freinée. En effet, sur la quasi-totalité de la vallée entre Hirson et Thourotte, de nouvelles extractions de granulats ne sont plus possibles : les Schémas Départementaux des Carrières les interdisent désormais.

La zone inondable, en abaissant la lame d'eau par étalement dans le large lit majeur, agit comme un réservoir écrêteur de crues, lequel limite l'impact des inondations en aval.

Le maintien de cette inondabilité, tout en prenant les mesures adéquates visant à éviter toute dégradation des installations humaines (habitations, entreprises...), est une condition fondamentale à la préservation de la qualité des milieux, de la flore et de la faune, ainsi qu'à la qualité de l'eau. En effet, les crues inondantes régulières permettent une importante épuration des eaux de l'Oise et de ses affluents, qui déposent une partie de leur charge en éléments polluants (dont les nitrates, les phosphates, les matières en suspension...) qui peuvent être partiellement recyclés par la végétation.

Il importe donc de définir les solutions permettant à cette zone humide, véritable "infrastructure naturelle" en Picardie, comptant parmi les zones humides les plus importantes de France, d'accueillir des activités économiques viables, tout en maintenant sa richesse à la fois biologique et paysagère ainsi que son caractère de zone d'étalement et d'épuration naturelle pour les crues.

Et ce d'autant plus que cette zone alluviale est située à l'amont des zones densément urbanisées et en pleine expansion du nord de l'Ile-de-France.

N.B. : les espèces végétales et animales dont le nom latin est suivi d'un astérisque sont légalement protégées.

▀ Source / Bibliographie

▀ Liste des espèces

Catégorie	Dét	Espèce	Statut	Source	Période Obs	Deg ab	Ab inf	Ab sup	App	Dis
Mamm.	D	<i>Apodemus flavicollis</i>		C.P.I.E. de l'Oise. Section mammalogique (E. BAS, coord.)	(- 1993)					
Mamm.	D	<i>Cervus elaphus</i>		FRANÇOIS R. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	(- 1996)					
Mamm.	D	<i>Martes martes</i>		BARDET O. , DUFOUR Y., FRANÇOIS R. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	(- 1998)					

Mamm.	D	Myotis myotis	H	SERENT P. (Coordination Mammalogique du Nord de la France)	(- 1996)				
Mamm.	D	Neomys fodiens		C.P.I.E. de l'Oise. Section mammalogique (E. BAS, coord.)	(- 1996)				
Oiseaux	D	Actitis hypoleucos	R	COPPA G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie), LEDROIT S. (Picardie Nature)	(- 1997)				
Oiseaux	D	Alcedo atthis	R	BARBE P., LARZILLIERE L., LEDROIT S., LITOUX J. (Picardie Nature)	(- 1997)				
Oiseaux	D	Anas clypeata	R	CORBEAUX Y. (Groupe Faune Flore de l'Aisne)	(- 1996)				
Oiseaux	D	Anas crecca	R	CONSERVATOIRE DES SITES NATURELS DE PICARDIE, - Préservation, gestion et valorisation de la moyenne vallée de l'Oise : connaissance du milieu naturel. Un° europ., Min. Env. 49 p. + annexes.	(- 1993)				
Oiseaux	D	Anas querquedula	R	FRANÇOIS R. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	(- 1996)				
Oiseaux	D	Asio flammeus	RO	BARDET O. , DUFOUR Y., FRANÇOIS R. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie), CORBEAUX Y. (Groupe Faune Flore de l'Aisne)	(- 1998)				
Oiseaux	D	Athene noctua	R	FRANÇOIS R. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	(- 1996)				
Oiseaux	D	Aythya ferina	R	CONSERVATOIRE DES SITES NATURELS DE PICARDIE, - Préservation, gestion et valorisation de la moyenne vallée de l'Oise : connaissance du milieu naturel. Un° europ., Min. Env. 49 p. + annexes.	(- 1994)				
Oiseaux	D	Aythya fuligula	R	CONSERVATOIRE DES SITES NATURELS DE PICARDIE, - Préservation, gestion et valorisation de la moyenne vallée de l'Oise : connaissance du milieu naturel. Un° europ., Min. Env. 49 p. + annexes.	(- 1994)				
Oiseaux	D	Charadrius dubius	R	BARDET O. , DUFOUR Y., FRANÇOIS R. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie), CORBEAUX Y. (Groupe Faune Flore de l'Aisne)	(- 1998)				
Oiseaux	D	Ciconia ciconia	RO	BARDET O. , DUFOUR Y., FRANÇOIS R. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie), CORBEAUX Y. (Groupe Faune Flore de l'Aisne)	(- 1998)				
Oiseaux	D	Cinclus cinclus	R	BARDET O. , DUFOUR Y., FRANÇOIS R. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	(- 1998)				
Oiseaux	D	Circus aeruginosus	R	BARDET O. , DUFOUR Y., FRANÇOIS R. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie), CORBEAUX Y. (Groupe Faune Flore de l'Aisne)	(- 1998)				
Oiseaux	D	Circus pygargus	RO	CONSERVATOIRE DES SITES NATURELS DE PICARDIE, - Préservation, gestion et valorisation de la moyenne vallée de l'Oise : connaissance du milieu naturel. Un° europ., Min. Env. 49 p. + annexes.	(- 1994)				
Oiseaux	D	Crex crex	R	BARDET O. , DUFOUR Y., FRANÇOIS R. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie), CORBEAUX Y. (Groupe Faune Flore de l'Aisne)	(- 1998)				
Oiseaux	D	Cygnus olor	R	BARDET O. , DUFOUR Y., FRANÇOIS R. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie), CORBEAUX Y. (Groupe Faune Flore de l'Aisne)	(- 1998)				
Oiseaux	D	Dendrocopos medius	R	COPPA G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	(- 1997)				
Oiseaux	D	Falco subbuteo	R	BARDET O. , DUFOUR Y., FRANÇOIS R. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie), CORBEAUX Y. (Groupe Faune Flore de l'Aisne)	(- 1998)				
Oiseaux	D	Gallinago gallinago	RO	COPPA G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie), LEDROIT S. (Picardie Nature)	(- 1997)				
Oiseaux	D	Hippolais icterina	R	COPPA G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie), LEDROIT S. (Picardie Nature)	(- 1997)				
Oiseaux	D	Lanius collurio	R	BARDET O. , DUFOUR Y., FRANÇOIS R. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie), CORBEAUX Y. (Groupe Faune Flore de l'Aisne)	(- 1998)				
Oiseaux	D	Lanius excubitor	R	CORBEAUX Y. (Groupe Faune Flore de l'Aisne)	(- 1998)				
Oiseaux	D	Luscinia svecica	R	BARDET O. , DUFOUR Y., FRANÇOIS R. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie), CORBEAUX Y. (Groupe Faune Flore de l'Aisne)	(- 1998)				
Oiseaux	D	Numenius arquata	R	BARDET O. , DUFOUR Y., FRANÇOIS R. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie), CORBEAUX Y. (Groupe Faune Flore de l'Aisne)	(- 1998)				
Oiseaux	D	Pernis apivorus	R	BARDET O. , DUFOUR Y., FRANÇOIS R. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie), CORBEAUX Y. (Groupe Faune Flore de l'Aisne)	(- 1998)				
Oiseaux	D	Phoenicurus phoenicurus	R	COPPA G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie), LEDROIT S. (Picardie Nature)	(- 1997)				

Oiseaux	D	Porzana porzana	RO	LARZILLIERE L. (Picardie nature)	(- 1997)				
Oiseaux	D	Rallus aquaticus		LARZILLIERE L. (Picardie nature)	(- 1997)				
Oiseaux	D	Saxicola rubetra		BARDET O. , DUFOUR Y., FRANÇOIS R. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie), CORBEAUX Y. (Groupe Faune Flore de l'Aisne)	(- 1998)				
Oiseaux	D	Sterna albifrons		BARDET O. (Picardie Nature)	(- 1998)				
Oiseaux	D	Sterna hirundo		BARDET O. , DUFOUR Y., FRANÇOIS R. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie), CORBEAUX Y. (Groupe Faune Flore de l'Aisne)	(- 1998)				
Oiseaux	D	Tadorna tadorna		CORBEAUX Y. (Groupe Faune Flore de l'Aisne)	(- 1998)				
Oiseaux	D	Turdus pilaris		BARDET O. , DUFOUR Y., FRANÇOIS R. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie), CORBEAUX Y. (Groupe Faune Flore de l'Aisne)	(- 1998)				
Oiseaux	D	Upupa epops	R	LARZILLIERE L. (Picardie nature)	(- 1997)				
Oiseaux	D	Vanellus vanellus		BARDET O. , DUFOUR Y., FRANÇOIS R. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie), CORBEAUX Y. (Groupe Faune Flore de l'Aisne)	(- 1998)				
Amphib.	D	Hyla arborea		BARDET O. , DUFOUR Y., FRANÇOIS R. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie), CORBEAUX Y. (Groupe Faune Flore de l'Aisne)	(-)				
Amphib.	D	Pelodytes punctatus		BARDET O. , DUFOUR Y., FRANÇOIS R. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	(-)				
Amphib.	D	Rana dalmatina		BARDET O. , DUFOUR Y., FRANÇOIS R. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	(-)				
Amphib.	D	Triturus alpestris		FRANÇOIS R. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	(-)				
Amphib.	D	Triturus cristatus		FRANÇOIS R. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	(-)				
Amphib.	D	Triturus vulgaris		CONSERVATOIRE DES SITES NATURELS DE PICARDIE, - Etude de l'hydrosystème fluvial et des milieux aquatiques de la moyenne vallée de l'Oise. 2 ème partie: Inventaire écologique. 47 p. + cartes + annexes.	(-)				
Poissons	D	Anguilla anguilla		MONNIER D. et al., 1997 - Résultats des pêches électriques dans le département de l'Aisne. Délégation régionale Conseil Supérieur de la Pêche.	(-)				
Poissons	D	Barbus barbus		COPPA G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie), MONNIER D., Délégation régionale du C.S.P.	(-)				
Poissons	D	Cobitis taenia		COPPA G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie), MONNIER D., Délégation régionale du C.S.P.	(-)				
Poissons	D	Cottus gobio		COPPA G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie), MONNIER D., Délégation régionale du C.S.P.	(-)				
Poissons	D	Esox lucius		BARDET O. , DUFOUR Y., FRANÇOIS R. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	(-)				
Poissons	D	Lampetra planeri		MONNIER D. et al., 1997 - Résultats des pêches électriques dans le département de l'Aisne. Délégation régionale Conseil Supérieur de la Pêche.	(-)				
Poissons	D	Lota lota		MONNIER D. et al., 1997 - Résultats des pêches électriques dans le département de l'Aisne. Délégation régionale Conseil Supérieur de la Pêche.	(-)				
Poissons	D	Salmo trutta fario		MONNIER D. et al., 1997 - Résultats des pêches électriques dans le département de l'Aisne. Délégation régionale Conseil Supérieur de la Pêche.	(-)				
Insectes	D	Anaciaeschna isosceles		CONSERVATOIRE DES SITES NATURELS DE PICARDIE, - Etude de l'hydrosystème fluvial et des milieux aquatiques de la moyenne vallée de l'Oise. 2 ème partie: Inventaire écologique. 47 p. + cartes + annexes.	(- 1996)				
Insectes	D	Archana dissoluta		CONSERVATOIRE DES SITES NATURELS DE PICARDIE, - Etude de l'hydrosystème fluvial et des milieux aquatiques de la moyenne vallée de l'Oise. 2 ème partie: Inventaire écologique. 47 p. + cartes + annexes.	(-)				
Insectes	D	Asptates gilvaria		COPPA G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	(- 1997)				
Insectes	D	Calopteryx virgo		CONSERVATOIRE DES SITES NATURELS DE PICARDIE, - Etude de l'hydrosystème fluvial et des milieux aquatiques de la moyenne vallée de l'Oise. 2 ème partie: Inventaire écologique. 47 p. + cartes + annexes.	(- 1996)				
Insectes	D	Coenagrion lindenii		CONSERVATOIRE DES SITES NATURELS DE PICARDIE, - Etude de l'hydrosystème fluvial et des milieux aquatiques de la moyenne vallée de l'Oise. 2 ème partie: Inventaire écologique. 47 p. + cartes + annexes.	(- 1996)				

				cartes + annexes.						
Insectes	D	Coenagrion scitulum		CONSERVATOIRE DES SITES NATURELS DE PICARDIE. - Etude de l'hydrosystème fluvial et des milieux aquatiques de la moyenne vallée de l'Oise. 2 ^{ème} partie: Inventaire écologique. 47 p. + cartes + annexes.	(- 1996)					
Insectes	D	Cordulegaster boltoni		CONSERVATOIRE DES SITES NATURELS DE PICARDIE. - Etude de l'hydrosystème fluvial et des milieux aquatiques de la moyenne vallée de l'Oise. 2 ^{ème} partie: Inventaire écologique. 47 p. + cartes + annexes.	(- 1996)					
Insectes	D	Epiptera bimaculata		CONSERVATOIRE DES SITES NATURELS DE PICARDIE. - Etude de l'hydrosystème fluvial et des milieux aquatiques de la moyenne vallée de l'Oise. 2 ^{ème} partie: Inventaire écologique. 47 p. + cartes + annexes.	(- 1996)					
Insectes	D	Gomphus vulgatissimus		CONSERVATOIRE DES SITES NATURELS DE PICARDIE. - Etude de l'hydrosystème fluvial et des milieux aquatiques de la moyenne vallée de l'Oise. 2 ^{ème} partie: Inventaire écologique. 47 p. + cartes + annexes.	(- 1996)					
Insectes	D	Harpia milhauseri		DUQUEF M. (Association des Entomologistes de Picardie)	(- 1997)					
Insectes	D	Heodes tityrus		COPPA G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie), DUQUEF M. (Association des Entomologistes de Picardie)	(- 1997)					
Insectes	D	Ischnura pumilio		BARDET O., COPPA G., FLIPO S., FRANÇOIS R., HAUGUEL J.-C., NAUCHE G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie), BOULLET V. (Conservatoire de Botanique National de Bailleul)	(- 1998)					
Insectes	D	Lestes barbarus		CONSERVATOIRE DES SITES NATURELS DE PICARDIE. - Etude de l'hydrosystème fluvial et des milieux aquatiques de la moyenne vallée de l'Oise. 2 ^{ème} partie: Inventaire écologique. 47 p. + cartes + annexes.	(- 1996)					
Insectes	D	Lestes dryas		CONSERVATOIRE DES SITES NATURELS DE PICARDIE. - Etude de l'hydrosystème fluvial et des milieux aquatiques de la moyenne vallée de l'Oise. 2 ^{ème} partie: Inventaire écologique. 47 p. + cartes + annexes.	(- 1996)					
Insectes	D	Lestes sponsa		CONSERVATOIRE DES SITES NATURELS DE PICARDIE. - Etude de l'hydrosystème fluvial et des milieux aquatiques de la moyenne vallée de l'Oise. 2 ^{ème} partie: Inventaire écologique. 47 p. + cartes + annexes.	(- 1996)					
Insectes	D	Lestes virens		CONSERVATOIRE DES SITES NATURELS DE PICARDIE. - Etude de l'hydrosystème fluvial et des milieux aquatiques de la moyenne vallée de l'Oise. 2 ^{ème} partie: Inventaire écologique. 47 p. + cartes + annexes.	(- 1996)					
Insectes	D	Lycaena dispar		BARDET O., DUFOUR Y., FRANÇOIS R. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	(- 1998)					
Insectes	D	Maculinea alconalcon		CONSERVATOIRE DES SITES NATURELS DE PICARDIE. - Préservation, gestion et valorisation de la moyenne vallée de l'Oise : connaissance du milieu naturel. Un ^o europ., Min. Env. 49 p. + annexes.	(- 1993)					
Insectes	D	Perizoma sagittata		CONSERVATOIRE DES SITES NATURELS DE PICARDIE. - Préservation, gestion et valorisation de la moyenne vallée de l'Oise : connaissance du milieu naturel. Un ^o europ., Min. Env. 49 p. + annexes.	(- 1993)					
Insectes	D	Phragmatiphila nexa		CONSERVATOIRE DES SITES NATURELS DE PICARDIE. - Préservation, gestion et valorisation de la moyenne vallée de l'Oise : connaissance du milieu naturel. Un ^o europ., Min. Env. 49 p. + annexes.	(- 1993)					
Insectes	D	Platycleis albopunctata		COPPA G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	(- 1997)					
Insectes	D	Satyrion ilicis		COPPA G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie), DUQUEF M. (Association des Entomologistes de Picardie)	(- 1997)					
Insectes	D	Scopula ornata		COPPA G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	(- 1997)					
Insectes	D	Sedina buettneri		CONSERVATOIRE DES SITES NATURELS DE PICARDIE. - Etude de l'hydrosystème fluvial et des milieux aquatiques de la moyenne vallée de l'Oise. 2 ^{ème} partie: Inventaire écologique. 47 p. + cartes + annexes.	(-)					
Insectes	D	Somatochlora metallica		COPPA G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	(- 1997)					
Insectes	D	Stenobothrus lineatus		COPPA G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	(- 1997)					
Insectes	D	Sympecma fusca		CONSERVATOIRE DES SITES NATURELS DE PICARDIE. - Etude de l'hydrosystème fluvial et des milieux	(- 1996)					

				aquatiques de la moyenne vallée de l'Oise. 2 ^{ème} partie: Inventaire écologique. 47 p. + cartes + annexes.					
Phanéro.	D	<i>Aceras anthropophorum</i>		BARDET O., DUFOUR Y., FRANÇOIS R. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	(- 1998)				
Phanéro.	D	<i>Achillea ptarmica</i>		BARDET O., DUFOUR Y., FRANÇOIS R. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	(-)				
Phanéro.	D	<i>Alchemilla xanthochlora</i>		BARDET O., COPPA G., FLIPO S., FRANÇOIS R., HAUGUEL J.-C., NAUCHE G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie), BOULLET V. (Conservatoire de Botanique National de Bailleul)	(- 1997)				
Phanéro.	D	<i>Alisma lanceolatum</i>		BARDET O., DUFOUR Y., FRANÇOIS R. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	(-)				
Phanéro.	D	<i>Allium ursinum</i>		BARDET O., DUFOUR Y., FRANÇOIS R. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	(- 1998)				
Phanéro.	D	<i>Alopecurus aequalis</i>		BARDET O., FRANÇOIS R. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	(- 1998)				
Phanéro.	D	<i>Althaea officinalis</i>		BARDET O., DUFOUR Y., FRANÇOIS R. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	(-)				
Phanéro.	D	<i>Anacamptis pyramidalis</i>		BARDET O., DUFOUR Y., FRANÇOIS R. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	(- 1998)				
Phanéro.	D	<i>Anemone ranunculoides</i>		COPPA G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	(- 1997)				
Phanéro.	D	<i>Apium inundatum</i>		ROSE O.	(- 1997)				
Phanéro.	D	<i>Bromus commutatus</i>		BARDET O., DUFOUR Y., FRANÇOIS R. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	(- 1998)				
Phanéro.	D	<i>Bromus racemosus</i>		BARDET O., DUFOUR Y., FRANÇOIS R. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	(- 1998)				
Phanéro.	D	<i>Butomus umbellatus</i>		BARDET O., DUFOUR Y., FRANÇOIS R. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	(- 1998)				
Phanéro.	D	<i>Buxus sempervirens</i>		BARDET O., DUFOUR Y., FRANÇOIS R. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	(-)				
Phanéro.	D	<i>Cardamine amara</i>		COPPA G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	(- 1997)				
Phanéro.	D	<i>Carex digitata</i>		COPPA G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie), DECOCQ G.	(- 1997)				
Phanéro.	D	<i>Carex hostiana</i>		BARDET O., DUFOUR Y., FRANÇOIS R. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	(-)				
Phanéro.	D	<i>Carex lepidocarpa</i>		BARDET O., DUFOUR Y., FRANÇOIS R. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	(-)				
Phanéro.	D	<i>Carex nigra</i>		BARDET O., COPPA G., FLIPO S., FRANÇOIS R., HAUGUEL J.-C., NAUCHE G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie), BOULLET V. (Conservatoire de Botanique National de Bailleul)	(- 1997)				
Phanéro.	D	<i>Carex ovalis</i>		BARDET O., COPPA G., FLIPO S., FRANÇOIS R., HAUGUEL J.-C., NAUCHE G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie), BOULLET V. (Conservatoire de Botanique National de Bailleul)	(- 1998)				
Phanéro.	D	<i>Carex panicea</i>		BARDET O., COPPA G., FLIPO S., FRANÇOIS R., HAUGUEL J.-C., NAUCHE G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie), BOULLET V. (Conservatoire de Botanique National de Bailleul)	(- 1997)				
Phanéro.	D	<i>Carex strigosa</i>		BARDET O., COPPA G., FLIPO S., FRANÇOIS R., HAUGUEL J.-C., NAUCHE G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie), BOULLET V. (Conservatoire de Botanique National de Bailleul)	(- 1997)				
Phanéro.	D	<i>Carex tomentosa</i>		BARDET O., DUFOUR Y., FRANÇOIS R. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	(- 1997)				
Phanéro.	D	<i>Carex vesicaria</i>		BARDET O., DUFOUR Y., FRANÇOIS R. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	(- 1997)				
Phanéro.	D	<i>Carex vulpina</i>		BARDET O., DUFOUR Y., FRANÇOIS R. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	(- 1997)				
Phanéro.	D	<i>Centaurea cyanus</i>		BARDET O., DUFOUR Y., FRANÇOIS R. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	(-)				
Phanéro.	D	<i>Cephalanthera damasonium</i>		BARDET O., DUFOUR Y., FRANÇOIS R. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	(-)				
Phanéro.	D	<i>Chenopodium glaucum</i>		BARDET O., DUFOUR Y., FRANÇOIS R. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	(-)				

Phanéro.	D	<i>Chrysosplenium alternifolium</i>		BARDET O. , DUFOUR Y., FRANÇOIS R. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	(-)				
Phanéro.	D	<i>Chrysosplenium oppositifolium</i>		BARDET O. , DUFOUR Y., FRANÇOIS R. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	(-)				
Phanéro.	D	<i>Cirsium dissectum</i>		BARDET O. , DUFOUR Y., FRANÇOIS R. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	(-)				
Phanéro.	D	<i>Cladium mariscus</i>		BARDET O. , DUFOUR Y., FRANÇOIS R. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	(- 1997)				
Phanéro.	D	<i>Coeloglossum viride</i>		BARDET O. , FRANÇOIS R. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	(- 1997)				
Phanéro.	D	<i>Corydalis solida</i>		BARDET O. , DUFOUR Y., FRANÇOIS R. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	(-)				
Phanéro.	D	<i>Cuscuta europaea</i>		BARDET O. , DUFOUR Y., FRANÇOIS R. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	(-)				
Phanéro.	D	<i>Cyperus fuscus</i>		BARDET O. , DUFOUR Y., FRANÇOIS R. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	(- 1997)				
Phanéro.	D	<i>Dactylorhiza fistulosa</i>		COPPA G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie), ROSE O.	(- 1997)				
Phanéro.	D	<i>Dactylorhiza incarnata</i>		BARDET O. , DUFOUR Y., FRANÇOIS R. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	(-)				
Phanéro.	D	<i>Dactylorhiza praetermissa</i>		BARDET O. , DUFOUR Y., FRANÇOIS R. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	(-)				
Phanéro.	D	<i>Digitalis purpurea</i>		COPPA G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	(- 1997)				
Phanéro.	D	<i>Dipsacus pilosus</i>		BARDET O. , DUFOUR Y., FRANÇOIS R. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	(-)				
Phanéro.	D	<i>Eleocharis uniglumis</i>		BARDET O. , DUFOUR Y., FRANÇOIS R. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	(- 1998)				
Phanéro.	D	<i>Elodea nuttallii</i>		BARDET O., COPPA G., FLIPO S., FRANÇOIS R., HAUGUEL J.-C., NAUCHE G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie), BOULLET V. (Conservatoire de Botanique National de Baillieux)	(-)				
Phanéro.	D	<i>Epipactis palustris</i>		FRANÇOIS R. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	(- 1998)				
Phanéro.	D	<i>Erigeron acer</i>		BARDET O. , DUFOUR Y., FRANÇOIS R. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	(-)				
Phanéro.	D	<i>Festuca altissima</i>		COPPA G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie), DECOCQ G.	(- 1997)				
Phanéro.	D	<i>Gagea lutea</i>		COPPA G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	(- 1997)				
Phanéro.	D	<i>Gentiana pneumonanthe</i>		FRANÇOIS R. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	(-)				
Phanéro.	D	<i>Gentianella germanica</i>		BARDET O. , DUFOUR Y., FRANÇOIS R. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	(-)				
Phanéro.	D	<i>Geranium pratense</i>		BARDET O. , DUFOUR Y., FRANÇOIS R. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	(-)				
Phanéro.	D	<i>Gnaphalium luteoalbum</i>		BARDET O. , DUFOUR Y., FRANÇOIS R. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	(-)				
Phanéro.	D	<i>Helleborus foetidus</i>		BARDET O. , DUFOUR Y., FRANÇOIS R. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	(-)				
Phanéro.	D	<i>Helleborus viridis</i>		BARDET O. , DUFOUR Y., FRANÇOIS R. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	(-)				
Phanéro.	D	<i>Hieracium maculatum</i>		BARDET O. , DUFOUR Y., FRANÇOIS R. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	(-)				
Phanéro.	D	<i>Hordeum secalinum</i>		BARDET O. , DUFOUR Y., FRANÇOIS R. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	(- 1998)				
Phanéro.	D	<i>Hydrocharis morsus-ranae</i>		FRANÇOIS R. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	(- 1996)				
Phanéro.	D	<i>Impatiens noli-tangere</i>		COPPA G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie), DECOCQ G.	(- 1997)				
Phanéro.	D	<i>Inula britannica</i>		BARDET O. , DUFOUR Y., FRANÇOIS R. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	(-)				
Phanéro.	D	<i>Inula salicina</i>		BARDET O. , DUFOUR Y., FRANÇOIS R. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	(-)				
Phanéro.	D	<i>Juncus acutiflorus</i>		BOULLET V., comm. pers.	(- 1989)				
Phanéro.	D	<i>Lathraea squamaria</i>		COPPA G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie), DECOCQ G.	(- 1997)				
Phanéro.	D	<i>Lathyrus hirsutus</i>		BARDET O. , DUFOUR Y., FRANÇOIS R. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	(-)				

				Picardie)						
Phanéro.	D	<i>Lemna gibba</i>		BARDET O. , DUFOUR Y., FRANÇOIS R. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	(- 1998)					
Phanéro.	D	<i>Leontodon hyoseroides</i> var. <i>pseudocrispus</i>		BARDET O. , DUFOUR Y., FRANÇOIS R. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	(-)					
Phanéro.	D	<i>Leucojum vernum</i>		COPPA G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie), DECOCQ G.	(- 1997)					
Phanéro.	D	<i>Lotus tenuis</i>		BARDET O. , DUFOUR Y., FRANÇOIS R. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	(-)					
Phanéro.	D	<i>Luzula luzuloides</i>		COPPA G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie), DECOCQ G.	(- 1997)					
Phanéro.	D	<i>Luzula sylvatica</i>		COPPA G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie), DECOCQ G.	(- 1997)					
Phanéro.	D	<i>Lychnis flos-cuculi</i>		COPPA G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	(- 1997)					
Phanéro.	D	<i>Lythrum hyssopifolia</i>		BARDET O. , DUFOUR Y., FRANÇOIS R. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	(-)					
Phanéro.	D	<i>Myosotis cespitosa</i>		BARDET O. , DUFOUR Y., FRANÇOIS R. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	(-)					
Phanéro.	D	<i>Myosotis nemorosa</i>		BARDET O. , DUFOUR Y., FRANÇOIS R. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	(-)					
Phanéro.	D	<i>Myosurus minimus</i>		BARDET O. , DUFOUR Y., FRANÇOIS R. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	(-)					
Phanéro.	D	<i>Najas marina</i>		BARDET O. , DUFOUR Y., FRANÇOIS R. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	(-)					
Phanéro.	D	<i>Oenanthe aquatica</i>		BARDET O. , DUFOUR Y., FRANÇOIS R. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	(-)					
Phanéro.	D	<i>Oenanthe fistulosa</i>		BARDET O. , DUFOUR Y., FRANÇOIS R. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	(-)					
Phanéro.	D	<i>Oenanthe lachenalii</i>		BARDET O. , DUFOUR Y., FRANÇOIS R. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	(-)					
Phanéro.	D	<i>Oenanthe silaifolia</i>		BARDET O. , DUFOUR Y., FRANÇOIS R. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	(-)					
Phanéro.	D	<i>Ophrys insectifera</i>		BARDET O. , DUFOUR Y., FRANÇOIS R. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	(-)					
Phanéro.	D	<i>Orchis militaris</i>		COPPA G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie), DECOCQ G.	(- 1997)					
Phanéro.	D	<i>Orchis morio</i>		FRANÇOIS R. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	(- 1996)					
Phanéro.	D	<i>Orchis simia</i>		COPPA G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie), DECOCQ G.	(- 1997)					
Phanéro.	D	<i>Phyteuma nigrum</i>		BARDET O. , DUFOUR Y., FRANÇOIS R. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	(-)					
Phanéro.	D	<i>Phyteuma spicatum</i>		BARDET O. , DUFOUR Y., FRANÇOIS R. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	(-)					
Phanéro.	D	<i>Platanthera bifolia</i>		COPPA G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie), DECOCQ G.	(- 1997)					
Phanéro.	D	<i>Polygala amarella</i>		BARDET O. , DUFOUR Y., FRANÇOIS R. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	(-)					
Phanéro.	D	<i>Polygonum bistorta</i>		BARDET O. , COPPA G., FLIPO S., FRANÇOIS R., HAUGUEL J.-C., NAUCHE G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie), BOULLET V. (Conservatoire de Botanique National de Baillieu)	(-)					
Phanéro.	D	<i>Polygonum minus</i>		BARDET O. , DUFOUR Y., FRANÇOIS R. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	(-)					
Phanéro.	D	<i>Polygonum mite</i>		BARDET O. , DUFOUR Y., FRANÇOIS R. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	(-)					
Phanéro.	D	<i>Potamogeton coloratus</i>		BARDET O. , FRANÇOIS R. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	(- 1997)					
Phanéro.	D	<i>Potamogeton lucens</i>		BARDET O. , DUFOUR Y., FRANÇOIS R. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	(-)					
Phanéro.	D	<i>Potamogeton perfoliatus</i>		BARDET O. , DUFOUR Y., FRANÇOIS R. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	(-)					
Phanéro.	D	<i>Potamogeton pusillus</i>		BARDET O. , DUFOUR Y., FRANÇOIS R. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	(-)					
Phanéro.	D	<i>Potamogeton trichoides</i>		BARDET O. , DUFOUR Y., FRANÇOIS R. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	(-)					
Phanéro.	D	<i>Prunus padus</i>		COPPA G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	(- 1997)					

Phanéro.	D	<i>Pulicaria vulgaris</i>		BARDET O. , DUFOUR Y., FRANÇOIS R. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	(-)				
Phanéro.	D	<i>Ranunculus circinatus</i>		BARDET O., COPPA G., FLIPO S., FRANÇOIS R., HAUGUEL J.-C., NAUCHE G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie), BOULLET V. (Conservatoire de Botanique National de Bailleul)	(-)				
Phanéro.	D	<i>Ranunculus fluitans</i>		BARDET O., COPPA G., FLIPO S., FRANÇOIS R., HAUGUEL J.-C., NAUCHE G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie), BOULLET V. (Conservatoire de Botanique National de Bailleul)	(-)				
Phanéro.	D	<i>Ranunculus lingua</i>		BARDET O. , DUFOUR Y., FRANÇOIS R. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	(-)				
Phanéro.	D	<i>Rhinanthus alectorolophus</i>		BARDET O. , DUFOUR Y., FRANÇOIS R. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	(-)				
Phanéro.	D	<i>Ribes nigrum</i>		BARDET O. , DUFOUR Y., FRANÇOIS R. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	(-)				
Phanéro.	D	<i>Rorippa palustris</i>		BARDET O. , DUFOUR Y., FRANÇOIS R. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	(-)				
Phanéro.	D	<i>Rorippa sylvestris</i>		BARDET O. , DUFOUR Y., FRANÇOIS R. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	(-)				
Phanéro.	D	<i>Rumex maritimus</i>		BARDET O. , DUFOUR Y., FRANÇOIS R. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	(-)				
Phanéro.	D	<i>Rumex palustris</i>		BARDET O. , DUFOUR Y., FRANÇOIS R. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	(-)				
Phanéro.	D	<i>Sambucus racemosa</i>		BARDET O. , DUFOUR Y., FRANÇOIS R. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	(-)				
Phanéro.	D	<i>Samolus valerandi</i>		BARDET O. , DUFOUR Y., FRANÇOIS R. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	(-)				
Phanéro.	D	<i>Scirpus lacustris</i>		BARDET O. , DUFOUR Y., FRANÇOIS R. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	(-)				
Phanéro.	D	<i>Scirpus maritimus</i>		BARDET O. , DUFOUR Y., FRANÇOIS R. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	(-)				
Phanéro.	D	<i>Scorzonera humilis</i>		BARDET O., COPPA G., FLIPO S., FRANÇOIS R., HAUGUEL J.-C., NAUCHE G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie), BOULLET V. (Conservatoire de Botanique National de Bailleul)	(- - 1997)				
Phanéro.	D	<i>Selinum carvifolium</i>		BARDET O. , DUFOUR Y., FRANÇOIS R. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	(-)				
Phanéro.	D	<i>Senecio aquaticus</i>		BARDET O. , DUFOUR Y., FRANÇOIS R. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	(-)				
Phanéro.	D	<i>Senecio fuchsii</i>		BARDET O., COPPA G., FLIPO S., FRANÇOIS R., HAUGUEL J.-C., NAUCHE G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie), BOULLET V. (Conservatoire de Botanique National de Bailleul)	(- - 1997)				
Phanéro.	D	<i>Senecio paludosus</i>		BARDET O. , DUFOUR Y., FRANÇOIS R. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	(-)				
Phanéro.	D	<i>Seseli libanotis</i>		BARDET O. , DUFOUR Y., FRANÇOIS R. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	(-)				
Phanéro.	D	<i>Sesleria caerulea</i>		BARDET O. , DUFOUR Y., FRANÇOIS R. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	(-)				
Phanéro.	D	<i>Silaum silaus</i>		BARDET O. , DUFOUR Y., FRANÇOIS R. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	(-)				
Phanéro.	D	<i>Silene vulgaris</i> subsp. <i>glareosa</i>		BARDET O. , DUFOUR Y., FRANÇOIS R. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	(-)				
Phanéro.	D	<i>Sium latifolium</i>		BARDET O. , DUFOUR Y., FRANÇOIS R. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	(-)				
Phanéro.	D	<i>Sonchus palustris</i>		BARDET O. , DUFOUR Y., FRANÇOIS R. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	(-)				
Phanéro.	D	<i>Sparganium emersum</i>		COPPA G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie), DECOCQ G.	(- - 1997)				
Phanéro.	D	<i>Stellaria nemorum</i>		COPPA G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie), DECOCQ G.	(- - 1997)				
Phanéro.	D	<i>Stellaria palustris</i>		BARDET O. , DUFOUR Y., FRANÇOIS R. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	(-)				
Phanéro.	D	<i>Teucrium botrys</i>		BARDET O. , DUFOUR Y., FRANÇOIS R. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	(-)				

Phanéro.	D	Teucrium scordium		BARDET O., DUFOUR Y., FRANÇOIS R. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	(-)					
Phanéro.	D	Thalictrum flavum		BARDET O., DUFOUR Y., FRANÇOIS R. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	(-)					
Phanéro.	D	Typha angustifolia		BARDET O., DUFOUR Y., FRANÇOIS R. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	(-)					
Phanéro.	D	Ulmus laevis		BARDET O., DUFOUR Y., FRANÇOIS R. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	(-)					
Phanéro.	D	Utricularia australis		BARDET O., DUFOUR Y., FRANÇOIS R. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	(-)					
Phanéro.	D	Vaccinium myrtillus		COPPA G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie), DECOCQ G.	(- 1997)					
Phanéro.	D	Valeriana dioica		BARDET O., COPPA G., FLIPO S., FRANÇOIS R., HAUGUEL J.-C., NAUCHE G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie), BOULLET V. (Conservatoire de Botanique National de Bailleul)	(-)					
Phanéro.	D	Verbascum blattaria		BARDET O., DUFOUR Y., FRANÇOIS R. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	(-)					
Phanéro.	D	Veronica scutellata		BARDET O., DUFOUR Y., FRANÇOIS R. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	(-)					
Phanéro.	D	Vincetoxicum officinale		BARDET O., DUFOUR Y., FRANÇOIS R. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	(-)					
Phanéro.	D	Zannichellia palustris		BARDET O., COPPA G., FLIPO S., FRANÇOIS R., HAUGUEL J.-C., NAUCHE G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie), BOULLET V. (Conservatoire de Botanique National de Bailleul)	(- 1998)					
Ptéridophy	D	Dryopteris affinis subsp. affinis		BARDET O., DUFOUR Y., FRANÇOIS R. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	(- 1998)					
Ptéridophy	D	Equisetum fluviatile		COPPA G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie), ROSE O.	(- 1997)					
Ptéridophy	D	Polystichum aculeatum		BARDET O., DUFOUR Y., FRANÇOIS R. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	(- 1998)					
Ptéridophy	D	Polystichum setiferum		BARDET O., DUFOUR Y., FRANÇOIS R. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	(- 1998)					
Bryophy.	D	Hookeria lucens		DECOCQ G.	(- 1997)					
Bryophy.	D	Neckera crispa		BOULLET V., comm. pers.	(-)					

Légende du tableau :

Dét. : Déterminance de l'espèce pour l'élaboration de la fiche (D : espèce déterminante ; A : autre espèce)
 Deg Ab : degré d'abondance de l'espèce (A = peu abondant ; B = abondant ; C = très abondant)
 Ab inf : seuil inférieur d'abondance ;
 Ab sup : seuil supérieur d'abondance ;
 App : date d'apparition de l'espèce ;
 Dis : date de disparition de l'espèce.

Contributions / financements :



• © 2008 - DIREN Picardie

Identification des corridors biologiques potentiels dans le cadre de l'Etude "Réseaux de sites, réseaux d'acteurs"

Préambule

Une des caractéristiques majeures du patrimoine naturel remarquable de Picardie est d'être réparti sur de **nombreux sites de taille souvent réduite**, sites insérés dans une matrice de nature plus ordinaire. Dans ce contexte, les connexions biologiques entre les sites et la gestion de la matrice environnante sont d'autant plus importantes pour le devenir des populations d'espèces et les habitats remarquables abrités par les sites. Le développement de sites préservés plus ou moins proches ou éloignés les uns des autres, conduit à envisager leur gestion au sein de **réseaux d'espaces naturels**.

L'érosion accélérée de la biodiversité depuis plusieurs décennies et même au-delà (une plante sauvage disparaît de Picardie chaque année depuis 200 ans) ne faiblit pas. En effet, l'action du réseau d'acteurs de la gestion des milieux naturels de la région est bien évidemment cruciale. Par exemple dans la Somme, 60 % des espèces végétales menacées du département ont au moins une station préservée par le réseau départemental de gestionnaires de sites « actifs » (SMACOPI, ONF, CPIE, CSNP... ; CBNL, 2005). Pour autant, cette action ne suffit pas à contrer les tendances lourdes de dégradation de nos milieux naturels. Les actions de préservation des réseaux de milieux naturels « remarquables » où se concentrent l'essentiel des espèces et habitats menacés sont bien entendu toujours aussi prioritaires et urgentes. **Toutefois, les actions de préservation des corridors de « nature plus ordinaire » qui les relient sont aussi essentielles et deviennent également urgentes.** La collaboration avec tous les acteurs du monde rural (éleveurs, cultivateurs, forestiers, propriétaires, chasseurs, pêcheurs, élus locaux, administrations, associations naturalistes et de protection de la nature, entreprises d'exploitations de matériaux...) apparaît déjà importante en Picardie. Elle nécessite toutefois d'être davantage renforcée et amplifiée, dans une logique de partenariats aux bénéfices réciproques d'intérêt général.

L'Etat et la Région Picardie se sont engagés dans cette réflexion suite aux travaux menés dans le cadre de l'évaluation de l'article 52 du Contrat de Plan Etat- Région (Docup 2000-2006) qui ont conclu en décembre 2002 en la **nécessité de renforcer le réseau de sites déjà gérés** ainsi que sur l'importance de mettre les différents acteurs de la gestion des espaces naturels en réseau.

Ce travail d'identification de corridors biologiques a été conduit sous la maîtrise d'ouvrage du **Conservatoire des sites naturels de Picardie** et réalisé en association avec l'Université Picardie

Jules Verne, le Conservatoire National Botanique de Bailleul, Picardie-Nature et les Chambres d'agriculture de Picardie.

Ce projet a bénéficié de l'appui financier du Conseil Régional de Picardie, de la Direction Régionale de l'Environnement de Picardie et du FEDER.

Objectifs de cette étude

L'objectif était de proposer un réseau fonctionnel de sites à l'échelle des trois départements de la Région Picardie qui prenne en compte le fonctionnement des populations d'espèces d'enjeu patrimonial, les connexions entre les sites et la matrice qui les environne.

On entend par réseau fonctionnel l'ensemble des sites abritant les espèces et les habitats pour la préservation desquels la Picardie a une responsabilité de conservation, sites reliés entre eux par des connexions biologiques existantes ou à restaurer. Ce réseau n'a pas vocation à se substituer aux schémas départementaux ENS ni aux inventaires ZNIEFF ou aux protections réglementaires et contractuelles (Réserves Naturelles, Natura 2000...).

Il s'agit d'une référence scientifique complémentaire devant permettre de répondre aux préoccupations suivantes :

- Orienter les politiques de protection de la nature et d'aménagement du territoire,
- Aider l'Etat et les collectivités territoriales à effectuer les diagnostics de territoire dans le cadre des documents de planifications (SCOT, PLU, Schéma départementaux et régionaux...),
- Aider les porteurs de projet d'aménagements, nécessitant ou non des études d'impacts ou d'incidences, afin de mieux analyser les enjeux existants et identifier les mesures de réductions ou de compensation d'impacts.
- Guider les interventions des acteurs/opérateurs de la protection de la nature et de la gestion des territoires.
- Compléter l'information destinée aux élus locaux en insistant sur les possibilités d'intégration de la gestion du patrimoine naturel à des dynamiques locales et territoriales.

Limites de l'étude

Le travail présenté identifie des corridors "potentiels". Certains d'entre eux ont toutefois déjà été clairement identifiés, et leur fonctionnalité caractérisée. Quoi qu'il en soit, il apparaît nécessaire d'étudier plus précisément au cas par cas l'existence et la fonctionnalité de ces corridors.

Ce travail n'a pas pu être exhaustif pour tous les groupes vivants et il a été élaboré au vu des connaissances actuelles. L'absence de corridor écologique identifié sur un territoire ne signifie donc pas forcément qu'il n'en existe pas.

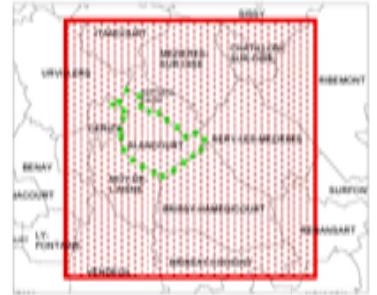
Enfin, la présente étude n'a pas porté sur la grande faune car ce travail avait déjà été réalisé en partie par l'association multidisciplinaire des biologistes de l'environnement (AMBE) en 1993. Ces biocorridors "grande faune" sont disponibles sur le site de la DIREN Picardie en effectuant une recherche par commune (<http://www.picardie.ecologie.gouv.fr/zonages.htm>).

Portée juridique

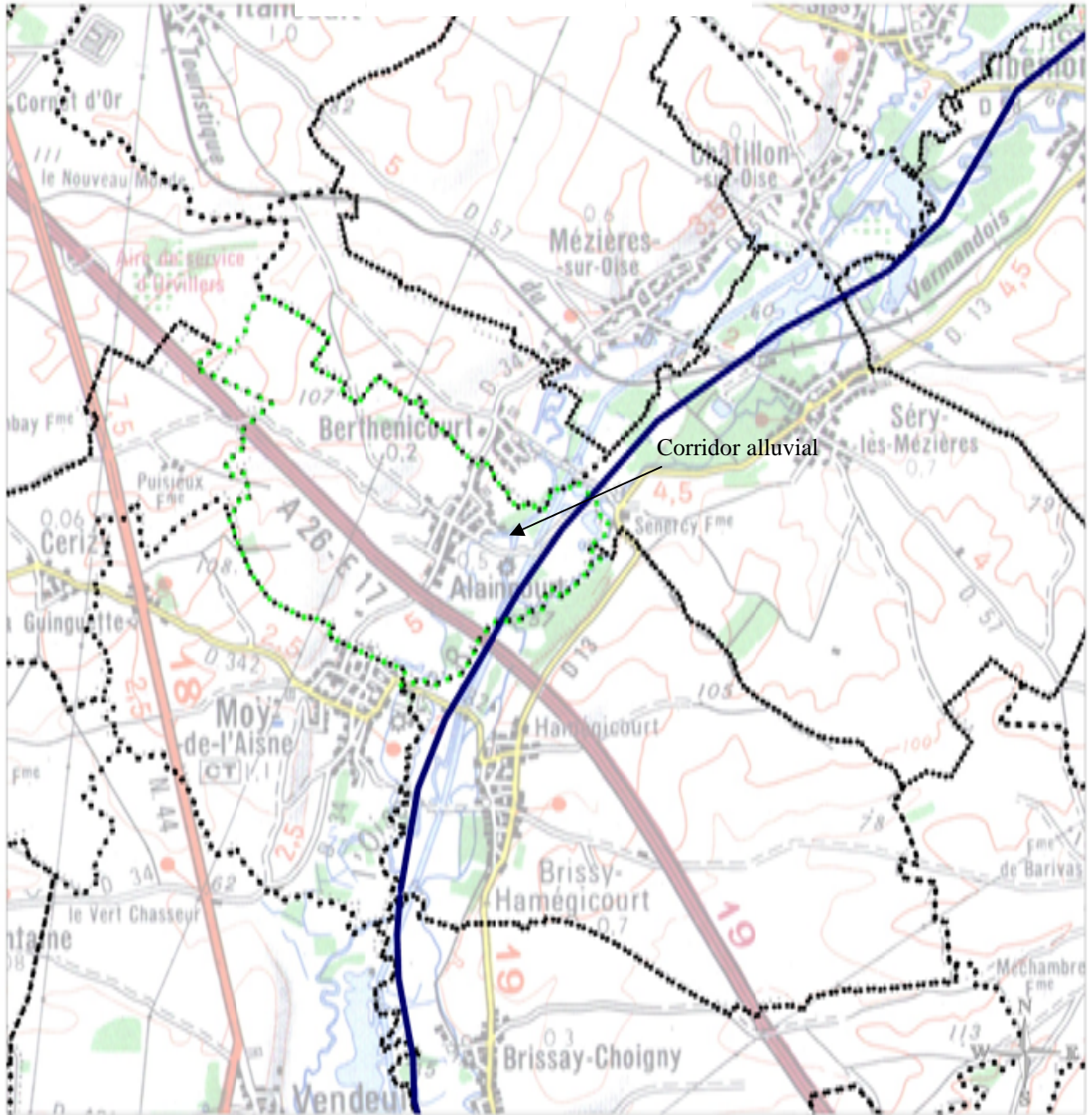
L'identification des corridors écologiques potentiels de Picardie n'a pas de portée juridique. Il s'agit d'un élément de connaissance du patrimoine naturel de Picardie destiné à éviter autant que possible que certains enjeux environnementaux ne soient révélés trop tardivement. Il permet ainsi une meilleure prévision des incidences lorsque des aménagements sont à réaliser mais également de mettre en œuvre localement des stratégies de maintien ou de restauration de connexions écologiques.



Corridors écologiques potentiels de Picardie



Commune de Moy de l'Aisne



- | | | | |
|----------------------------------|---------------------------------|-----------------------------------|-------------------------------|
| communes | commune éléctorale | vîrs ou vîrs forêts | vîrs ou vîrs forêts |
| alluvial | vîrs mares | vîrs ou vîrs mares tourbeux | vîrs ou vîrs mares tourbeux |
| vîrs ou vîrs bas-marais alcalins | vîrs ou vîrs mares | vîrs ou vîrs mares calciques | vîrs ou vîrs mares calciques |
| batiactans | vîrs ou vîrs pelouses calciques | vîrs ou vîrs pelouses sur crain | vîrs ou vîrs prairies humides |
| cordons galets | vîrs ou vîrs prairies humides | vîrs ou vîrs tourbières alcalines | |
| vîrs ou vîrs dunes | | | |
| vîrs ou vîrs falaises | | | |
| vîrs ou vîrs forestier | | | |

Source : Conservatoire des Sites Naturels de Picardie
Réalisation dans le cadre du projet "réseaux de sites, réseaux d'acteurs"
financé par l'Europe, l'Etat et la Région Picardie.

la largeur des lignes ne représente pas la largeur réelle du corridor qui peut être très variable.
Cet inventaire n'est pas exhaustif.
Echelle 1/100 000

Imprimé le 13/02/07
BDCARTO® IGN - PARIS - 1999
SCAN1000® IGN - Paris - 1999
Autorisation n° 90-9068
Convention MATE/IGN 41/99
<http://www.ign.fr>